LES AMIS DU PALACRET

Bulletin de liaison N°6 Décembre 2012

Association loi de 1901
Déclarée en préfecture
des Côtes d'Armor

Président : Yves Chesnot
Vice président :Jean Le Moullec
Trésorier :Daniel Jezequel
Secrétaire : Alain Guerche
-
Responsable de la rédaction :
Yves Le Moullec

Contacts Association :
Yves Chesnot
06 74 39 05 96
Yves.chesnot@wanadoo.fr

Contact rédaction :
0659931071
yves.le-moullec0571@orange.fr

SOMMAIRE

- Editorial (par Y le Moullec)
- Les journées du patrimoine (collectif)
- Le bistrot de l'histoire : le lin en Bretagne (Y Le Moullec)
- Conférence Histoire du Palacret (Y le Moullec
- Exposition les Hospitaliers (Y le Moullec)
- Exposition P. Guesdon (Y.; Le Moullec)
- Informations diverses
- Membres et dépendances du Palacret sous l'Ancien Régime – 1 ere partie (par Y le Moullec)

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs
La reproduction même partielle de nos articles est interdite sauf autorisation de leurs auteurs

EDITORIAL

Je ne puis que me réjouir, rétrospectivement , en récapitulant toutes les animations , expositions , films , ateliers , démonstrations qui ont eu lieu au Palacret au cours de la présente année 2012.

Le Palacret a atteint un très beau régime de croisière .

Et l'on ne peut que constater que la matière fut particulièrement abondante et diverse ; et qu'il y avait de quoi satisfaire tous les centres d'intérêts , de curiosités et de découvertes .

Je ne suis pas un grand dévoreur de la presse quotidienne régionale mais il me semble que la communauté du Pays de Bégard avec le site du Palacret a fait le top 1 dans cette presse ; pratiquement toutes les semaines a paru une information , un compte rendu concernant Saint Laurent et le Palacret.

Tout cela bien sur grâce à la Communauté de Communes qui soutient ce projet et au collectif associatif qui y œuvre ; que ce soit le personnel permanent ou les bénévoles .

Nous voulons croire que cet élan va se maintenir et même s'amplifier dans les années à venir ; et que ,malgré la conjoncture économique maussade , les collectivités maintiendront leur soutien indispensable au Palacret qui est devenu un très bel outil " carrefour citoyen du développement durable ,des cultures locales et internationales " ainsi que l'ont baptisé ceux qui ont su redonner vie à ce très ancien site chargé d'histoire .

Y. Le Moullec

15 et 16 septembre 2012 les journées du patrimoine

A l'occasion des journées européennes du patrimoine, Le Palacret (sa coordinatrice Perrine Meyer ; Amandine Laplagne responsable du centre de ressources ,plus les quatre associations qui y oeuvrent) a souhaité élargir le cadre de cette manifestation ; aussi il a été organisé en partenariat avec le domaine du Fot et l'église de Saint-Laurent, les journées européennes du patrimoine sur le thème : « Le Palacret des commandeurs ».

Et l'on peut conclure que cette initiative fut un succès ; l'on a pu décompter environ 350 personnes venues découvrir Le Palacret qui , de ce site , pouvaient rejoindre l'église, comme le domaine du Fot grâce à un parcours balisé : à pied, en calèche ou en voiture.

Derniers préparatifs avant l'arrivée des visiteurs : Perrine trouve que l'herbe est un peu haute et dégage un passage pour les visiteurs dans la prairie entre les allées et la chapelle

Ar Palakred **(commentaires et photos A. laplagne , Y. Le Moullec)**

Sur place, le public avait le choix entre 3 visites :

- l'histoire du site avec Yves Le Moullec ou Julie Tircot (animatrice culturelle de la MJC du pays de Bégard) : avec l'évocation de l'histoire du moulin à blés puis du teillage de lin qui lui succéda au XIX ^{e} siècle ; avec l'histoire de la commanderie du Palacret ,contée au travers de ses rares vestiges et de sa reconstitution grâce aux documents d'archives ,lors d'une petite promenade allant du moulin ,à la "maison de l'ermite" , à la chapelle puis aux allées et viviers ; sans oublier bien sur l'évocation de l'écrivain Zénaïde Fleuriot dont la famille vécut au Palacret dans la première moitié du XIX^{e} siècle.

Petite halte devant la maison du four à pain

- le patrimoine naturel (plantes, animaux …)avec Patrice Quistinic (association war-dro an natur)

Chasse aux papillons

- **le teillage de lin** accompagné de commentaires sur la culture ,l'arrachage et le rouissage du lin ;de réflexions sur le passé du lin dans les Côtes d'Armor et de ses utilisations actuelles et futures par Yves Chesnot

Teillage avec braies

Teillage au moulin flamand

Au centre de ressources, un public nombreux a pu visionner le reportage FR3 tourné en 1978 sur François Le Moullec qui vécu sur ce site et fut le dernier teilleur de lin en Bretagne ; ce film tournait en boucle .

Dans la chapelle, l'exposition Philippe Guesdon *« La nef des fous »* a clôturé la saison avec plus de 1000 visiteurs (voir article sur cette exposition dans le présent bulletin) .

Une restauration était prévue sur place et tous les affamés ont pu déguster les bonnes crêpes d'Anne-Marie Chesnot et les tartines salées cuites au feu de bois.

Anne Marie Chesnot à l'œuvre

Le four à pain chauffe

Même les organisateurs se restaurent

Les premiers amateurs de tartines grillées ?

Ar ilis Sant-Laorañs (commentaire de Eliane Marchand notre guide bénévole de l'église)

Les journées du patrimoine présentent un intérêt de plus en plus grand pour les Français. Cette année 2012 est le meilleur "cru" que j'ai pu constater depuis dix ans que je fais visiter l'église. Bien sûr, les annonces dans les journaux ont été particulièrement denses, le repas de l'Asso. Iliz Sant Laorañs a mobilisé beaucoup de monde, le fait d'avoir le Palacret , le Fot et l'église à visiter à St Laurent n'y sont pas étrangers.

Non seulement l'église n'a jamais été autant photographiée, mais les visiteurs furent très attentifs aux descriptions et explications historiques que je suis à même de leur fournir. C'est un grand plaisir pour moi de voir les habitants des villages voisins et même ceux de notre commune redécouvrir l'église et évoquer les souvenirs personnels ou familiaux attachés à ce lieu. A travers leur regard, leur émotion est "palpable", pour moi.

J'ai bien apprécié, cette année aussi, la présence à mes côtés de Marie Jeanne le Brouder qui s'intéresse beaucoup à l'histoire de l'église et qui, par la suite, je l'espère, pourra continuer à sensibiliser le public. Au regard du nombre croissant de visiteurs, nous nous sommes interrogées sur le fait qu'il faudra revoir, pour 2013, l'organisation du déroulement de ces journées.

Cette manifestation m'a confortée dans ma conviction qu'il est primordial de protéger et de restaurer ce magnifique héritage de nos ancêtres.

Quant au cochon grillé organisé par l'association Iliz Sant Laorañs ce fut un très grand succès tant la foule fut nombreuse .

Vue partielle de la salle

Les spécialistes du cochon grillé à l' oeuvre

Et oui après le repas il faut faire la vaisselle

Non ,non le vélo n'est pas accidenté : il s'agit de l'ingénieux système d'entraînement de la broche

Ar domani ar Fot

Le public venait découvrir ce très beau site (que l'histoire locale attribue à une ancienne hospitalerie des moines de St-Jean de Jérusalem), son patrimoine bâti, son atelier de forge et son jubilatorium (parc de sculptures). Avait également été prévue une restauration sur place avec des produits locaux et de qualité.

Patrice Texier , du domaine du Fot qui assurait, avec son superbe attelage, des liaisons entre les 3 sites

Une des sculptures du "jubilatorium "

Parcours pédestre balisé :

Malgré un parcours parfaitement balisé entre les 3 sites nous devons reconnaître que les circuits pédestres furent boudés ; comme nous sommes indulgents nous dirons que les visiteurs ,pressés de visiter d'autres sites au cours de ces 2 journées , ont ,en majorité , privilégié la voiture .

Bistrot de l’histoire – 21 septembre 2012: le lin en Bretagne

Cette soirée s’est tenue au restaurant les 4 chemins à Bégard .
Préparée et parfaitement animée par Pierre Fénard (association les bistrots de vie du pays briochin) ; Organisée avec brio par le collectif associatif du Palacret (P. Meyer , J Tricot , A. Laplagne ….) en partenariat avec la communauté de communes du Pays de Bégard et le Pays de Guingamp .
Participaient Jean Martin docteur en histoire , Daniel Giraudon ethnologue professeur à l’Université de Bretagne occidentale , Yfig Troadec musicien collecteur , Yves le Moullec en tant que fils de teilleur de lin , Yves Chesnot président de l’association les Amis du Palacret .

Et surtout y ont participé , venus de la région et même des départements limitrophes , avec une multitudes de souvenirs ,qui sortaient en flot intarissable ,d’anciens teilleurs de lins et enfants d’anciens teilleurs de lin . Et de là émergea toute la richesse et l’émotion palpable de cette soirée . Ces anciens nous ont transmis une quantité extraordinaire d’informations sur leur travail , les difficultés liées à une activité très sujette aux aléas de la conjoncture nationale et même internationale et à la concurrence des autres fibres textiles . Il nous ont conté ce que fut pour eu l’arrêt et l’abandon de leur activité . Certains sont même venus avec des documents inédits ayant trait à l’activité de leur ancien teillage de lin .

Ce fut une très belle soirée et une excellente initiative . mais il est certain qu’une telle réunion ne pourra plus se tenir car cette histoire du lin dans les Côtes d’Armor (et même en Bretagne) a vécu son crépuscule dès les années 1960 et le dernier teilleur , François le Moullec , cessa toute activité au

tout début des années 1980 ; force nous est donc de constater qu’ environ quarante ans plus tard tous ou presque tous les acteurs ont disparu .

Vue de la salle

Les participants à l’écoute du chanteur Yfig Troadec

Conférence sur l'histoire passée du Palacret (7 octobre 2012)

Depuis plus d'un an j'effectue des recherches historiques afin de reconstituer l'histoire du Palacret . Les principales ,sinon uniques ,sources sont à rechercher dans les archives ; aujourd'hui les principales sources sont par ordre d'importance décroissante : les archives départementales des Côtes d' Armor , les archives de la Vienne , les archives de l'Ille et Vilaine les archives de Loire Atlantique , les archives du Finistère . Il est certain qu'il reste encore bien d'autres archives à explorer notamment celles de l'Ordre de Malte ; mais à ce jour je n'ai pu avoir l'autorisation d'y accéder . Au –delà des recherches documentaires je souhaiterais initier sur le site lui-même des recherches archéologiques et ce avant que la poursuite des travaux ne rende les secteurs les plus intéressants inaccessibles ; je veux espérer que quelques sondages en ce sens seront possibles en 2013.

De la masse des informations recueillies au niveau de ces archives , informations ayant trait au Palacret j'ai pu lors de cette première conférence présenter aux participants les résultats et synthèses que j'en ai retirés ; j'ai exposé ce que fut la première période de ce site à savoir l'histoire d'une commanderie de l'Ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem , son influence sur la région et la vie des vassaux qui vivaient sur leurs possessions ; j'ai donné un aperçu de ce que fut la juridiction du Palacret et ce au travers des actes de la vie courante , des faits divers et des procédures judiciaires impliquant les habitants de St Laurent ou des paroisses voisines .

Lors de cette première conférence je n'ai pu présenter la deuxième période de la vie de ce site , c'est-à-dire la période s'étalant de 1792 à 2001 période au cours de laquelle la vie de ce site se calque sur la vie d'un moulin à blés puis à compter de 1871 la vie d'un teillage de lin .

Le thème présenté était suffisamment attractif pour que d'abord les habitants de St Laurent curieux de connaître l'histoire de leur commune se déplacent ;que les habitants de la région ,informés par la presse locale , et attirés par les mystères qui s'attachent aux ordres religieux militaires les Templiers , les Hospitaliers aient souhaité venir s'informer . Parmi les auditeurs il y avait encore une troisième catégorie à savoir ceux dont la famille avait habité sur des biens ayant appartenu au Palacret ou que l'histoire locale attribuait à cet Ordre ; ces derniers venaient surtout avec l'espoir d'obtenir des renseignements plus détaillés sur ces lieux particuliers .

La salle de conférence du Palacret était complète et malgré la longueur de mon exposé il ne me semble pas que l'attention de l'auditoire se soit dispersée. A l'issue de la conférence nombreuses furent les questions que les auditeurs vinrent me poser , preuve que ce sujet suscite toujours autant d'intérêt ; et bien sur quelques unes émanaient de curieux surtout attirés par le mystère et l'ésotérisme que nombre d'auteurs ont développé autour de ces Ordres religieux .

Histoire de la commanderie du Palacret

Vue de la salle (anciennement chapelle de la commanderie) et du conférencier

Les informations diffusées lors de cette réunion et bien d'autres concernant l'Histoire du Palacret sont disponibles sur mon site internet :

www.palacret.com

D'autres éléments concernant l'histoire sont encore diffusées au fil des bulletins de liaison " **les Amis du Palacret** " (soit au format papier soit au format informatique).

Exposition la commanderie de la Feuillée

Dés le début du XIV e siècle en Basse Bretagne nombre de commanderies des Hospitaliers de St Jean de Jérusalem furent regroupées sous la houlette d'une seule commanderie : la Feuillée .
A la fin du XVI e siècle le Palacret ainsi que Pont-Melvez , le Croisty , Quimper - Corentin , Maêl-Pestivien et Louch , en faisaient partie .
L'association Ar folled , sise en la commune de la feuillée(Finistère) , a effectué de nombreuses recherches historiques sur la dite commanderie de la Feuillée ; outre divers livrets elle à monté une exposition consistant en de nombreux tableaux explicatifs sur les Hospitaliers et la commanderie de la Feuillée .
Cette association a accepté de nous prêter gracieusement leurs panneaux d'exposition afin que nous puissions les présenter au Palacret ; nous tenons à les en remercier .

Commentaires :
Cette exposition temporaire a été installée dans la chapelle du Palacret de mi- septembre à mi – octobre . ; ce fut là une erreur car la durée en fut trop courte et peu de gens eurent l'occasion de la voir .
Lors de la conférence du 7 octobre sur l'histoire du Palacret les auditeurs n'eurent pas le temps de la regarder attentivement ,les panneaux étant repoussés aux 2 extrémités de la salle .
Le thème était porteur car il concernait l'histoire même du site et il aurait sans doute été plus judicieux d'en faire une exposition permanente et de l'installer au niveau du centre de ressources pendant plusieurs mois .

Nous vous joignons ci-après les photos des principaux panneaux ; et ce même si les textes qui y figurent vous seront illisibles si vous ne disposez pas d'un ordinateur pour les télécharger depuis notre site internet afin de les agrandir .

HOSPITALIERS ET TEMPLIERS

On confond souvent l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem et l'Ordre des Templiers : ordres religieux, leur action souvent conjointe sur le terrain, a été très similaire pour la protection des pèlerins, la lutte contre l'Islam, leur rôle d'intermédiaires financiers entre l'Orient et l'Occident. Ce sont des moines-soldats.

Les 2 fonctions du Templier : Moine et Soldat
(Chapelle templière de Prébouffe, Côtes d'Armor)
(collection particulière)

L'Ordre du Temple, créé en 1118 par Hugues de Payns, voit sa fonction militaire reconnue en 1128. Il sera dissout en 1312 par Philippe Le Bel, roi de France :

En 1291, après leur départ de la Terre Sainte, les Templiers se replient dans la maison de Paris, le Temple. C'est là que les finances royales vont être déposées, ainsi que le trésor de l'Ordre.
Philippe Le Bel , jaloux de leur richesse, récupérera, non seulement le trésor royal, mais aussi celui des Templiers qui seront arrêtés le 13/10 /1307 et condamnés à mort le 18/3/1314.

Une grande partie de leurs biens sera remise aux Hospitaliers.

L'Ordre des Hospitaliers, ordre souverain,créé en 1113 par Gérard, est d'abord un ordre religieux à fonction caritative. Sa fonction militaire n'est reconnue que vers 1204. Il sera dissout en 1791.

Du point de vue vestimentaire, les Chevaliers Templiers portent des vêtements blancs ornés d'une croix rouge pattée (branches s'élargissant aux extrémités) ou ancrée (extrémités en forme d'ancre).
Les Chevaliers Hospitaliers ont un costume qui va évoluer : au début du XIIIème siècle, ils ont une robe noire marquée d'une croix blanche dont les branches s'élargissent vers les bords, formant 8 pointes; en 1259, la couleur rouge remplacera le noir, la croix blanche dite croix de Saint-Georges remplace la croix à 8 pointes, La croix de Malte apparaîtra plus tard.

QUI SONT LES HOSPITALIERS DE SAINT JEAN DE JERUSALEM ?

OFFICIALISATION DE L'ORDRE

BULLE DU PAPE PASCAL II

(19/2/1113)

Pascal, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre vénérable fils Gérard, fondateur et directeur de l'Hôtellerie de Jérusalem, et aux légitimes successeurs de celui-ci, tant qu'il y en aura.

Votre pieuse demande doit être satisfaite pareillement par une réponse favorable, attendu que votre zèle a demandé que l'Hôtellerie fondée par vous dans la ville de Jérusalem, près de l'église de Saint-Jean-Baptiste, fût soustraite de la garantie du Siège apostolique et accueillie par le patronage de l'apôtre saint Pierre.

Ainsi donc, Nous, qui connaissons de près les services rendus par votre pieuse Hôtellerie, nous accueillons votre demande avec une bienveillance toute paternelle et prescrivons que cette Hôtellerie, véritable Maison de Dieu, demeure à la fois sous la tutelle du Siège apostolique et sous la protection de saint Pierre, en application du présent décret.

Par suite, toutes les acquisitions faites au profit de l'Hôtellerie par vos soins intelligibles, pour subvenir aux besoins des pèlerins et des pauvres, soit dans la paroisse de l'église de Jérusalem, ou des autres églises, soit sur le territoire des autres États, et toutes les offrandes données par les fidèles de toute origine, ou qui seront données à l'avenir, avec la grâce de Dieu, tous les biens que vous pourrez acquérir de toute autre façon légitime, toutes les donations opérées par nos vénérables frères les évêques de l'Église de Jérusalem vous seront maintenus intégralement à vous, à vos successeurs et aux frères qui gèrent là-bas l'asile des pèlerins, en parfaite sécurité. Telle est notre décision.

Nous spécifions que la dîme des revenus que vous recueillez en quelque lieu que ce soit par vos serviteurs-mêmes et vos ouvriers sera gardée et possédée en propre par votre Hôtellerie contre toute opposition des prêtres et de leurs représentants. Même les donations que des souverains ont librement allouées à ladite Hôtellerie sont leurs taxes et impositions, nous les déclarons définitives.

Au cas où vous décéderiez, vous, actuel directeur et gouverneur de cette institution, il est accordé à quiconque de s'entretenir malhonnêtement par ruse ou par violence, à moins que les Frères, qui sur place sont recteurs, ne parviennent à son élection avec l'aide de Dieu.

En outre, toutes les charges ou possessions que ladite Hôtellerie peut avoir de l'un et l'autre côté de la mer, donc en Asie ou en Europe, soit dans le présent, soit qu'elle acquerra dans l'avenir par la munificence divine, c'est bien à vous et à vos successeurs futurs dans la pieuse administration de l'Hôtellerie, et ainsi, vous vos auspices, c'est à l'Hôtellerie que nous les confirmons à perpétuité.

En application de ce décret, nous ordonnons qu'il ne soit permis absolument à personne de troubler illégalement l'Hôtellerie, de lui enlever une propriété, de ravir, séquestrer, endommager ou détruire ses biens par d'audacieux abus.

Au contraire, qu'ils soient conservés dans leur intégrité à ceux dont l'assistance et la surveillance ont mérité ces dons et soient devant servir à nous usages. Ainsi donc les Hôtelliers ou Hôpitaux qui, dans la domaine de l'Occident, sont pourvus de l'enseigne ou titre de Jérusalem, dépendant des Gouverneurs de Saint-Gilles, Asti, Pise, Bari, Otrante, Tarente, Messine resteront pour toujours par notre volonté exprimée, à la disposition et sous l'autorité de vous-même, comme ils sont à présent, et de vos successeurs.

En conséquence, si, à l'avenir, une personne ecclésiastique ou séculière, informée du présent écrit contractuel, ose s'y contrevenir audacieusement, si, après une seconde remontrance, si une troisième, le coupable ne se rachète par par une réparation convenable, qu'il soit dépouillé de ses charges, titres et pouvoirs, qu'il se tienne pour inculpé au tribunal divin pour un crime énormé contre la justice, qu'il soit exclu de la Communion sur très sacrés Corps et Sang de N. S. J.-C., qu'enfin il soit soumis, au dernier instance, au châtiment le plus sévère.

À tous ceux qui auront les servant la bonne cause, que soit la paix de N. S. J.-C., afin qu'ils reçoivent le fruit de leur bonne conduite et qu'auprès du Souverain Juge ils trouvent la récompense de la paix éternelle.

Amen. Amen.

Signé Pascal, évêque de l'Église catholique.

LE GRAND MAITRE DE MALTE.

LES GRANDS-MAITRES DE L'ORDRE, DE L'ORIGINE A LA REVOLUTION

Raymond du Puy	1120 (?)-1160 (?)
Augier de Balben	1160 (?)-1163 (?)
Arnaud de Comps	1163 (?)-1163 (?)
Gilbert d'Assailly	1163 (?)-1183 (?)
Castz de Marcis	1183 (?)-1230
Jobert	1230-1239
Roger des Moulins	1239-1277
Armengaud d'Asp	1277-1283
Garnier de Napolose	1288-1290
Geoffroy de Disejon	1290-1292
Alphonse de Portugal	1293-1302
Geoffroy le Rat	1305-1308
Gerin de Montaigu	1208-1317
Bertrand de Theny	1307-1227
Odon de Pins	1230-1233
Bertrand de Comps	1233-1236
Pierre de Vieille-Bride	1236-1239
Guillaume de Chateauneuf	1239-1242
Hugues de Revel	1242-1258
Nicolas Lorgne	1258-1277
Jean de Villiers	1277-1285
Bades des Pins	1285-1295
Guillaume de Villaret	1294-1296
Foulques de Villaret	1296-1304
Hélion de Villeneuve	1305-1319
Dieudonné de Gozon	1319-1346
Pierre de Corneillan	1346-1353
Roger des Pins	1353-1355
Raymond Berenger	1355-1365
Robert de Juilly	1365-1374
Heredia	1376-1377
Richard Caracciolo	1377-1396
Philibert de Nedlac	1384-1393
Antoine Flavian	1396-1421
ieaz de Lastic	1421-1437
Jacques de Milly	1437-1454
Raymond Zacosta	1454-1461
Jean-Baptiste des Ursins	1461-1467
Pierre d'Aubusson	1467-1476
Aimery d'Amboise	1476-1503
Guy de Blanchefort	1503-1512
Fabrizio Carreti	1512-1513
Philippe de Villiers de l'Isle-Adam	1513-1521
Pierre del Ponte	1521-1534
Didier de Saint-Jaille	1534-1535
Juan d'Omedès	1536-1535
Claude de la Sengle	1535-1537
Jean Parisot de La Valette	1557-1568
Pietro de Monte	1568-1571
Jean de la Cassière	1571-1581
Hugues de Verdalle	1581-1595
Martin Garzes	1595-1601
Alof de Wignacourt	1601-1622
Louis Vasconcellos	1622-1623
Antoine de Paule	1623-1636
Paul de Lascaris-Castellard	1636-1657
Martin de Redin	1657-1660
Annet de Clermont de Chevre	1660-1660
Raphaël Cotoner	1660-1663
Nicolas Cotoner	1663-1680
Grégoire Carafa	1680-1690
Adrien de Wignacourt	1690-1697
Raymond Perrillos-Rocafoull	1697-1720
Marc-Antoine Zondedari	1720-1722
Antoine Manoel de Vilhena	1722-1736
Raymond Despuig de Montsaigre	1736-1741
Emmanuel Pinto de Fonseca	1741-1773
François Ximénès de Texada	1773-1775
Emmanuel de Rohan-Polduc	1775-1797

Fr. Raymond de Podio

Frere Jean de Villiers

fr. Philibert de Naillac

MAGISTER MAGNUS RHODI · PHILIPPUS VILLERIUS DOMUS AUXILIATRIX

DE JERUSALEM A MALTE : L'EPOPEE DES HOSPITALIERS DE SAINT JEAN DE JERUSALEM DU XIème AU XVIIIème SIECLE

EN PALESTINE (1060-1291) :

- **Vers 1099-1113, un certain Gérard crée l'Ordre caritatif des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, officialisé par la bulle du Pape Pascal II, le 15/2/1113.**

- Après 1099, les Hospitaliers se consacrent surtout à la protection armée des pèlerins et à la guerre contre l'Islam. **La fonction militaire de l'Ordre est officialisée vers 1204.** Leurs Chevaliers constitueront avec ceux des autres Ordres, une caste de guerriers.

- Vaincus par le sultan Saladin, le 17/9/1187, ils se réfugient à Acre en 1191.

- Ils perdent Saint-Jean d'Acre le 12/7/1291.

LES CROISADES

Elles ont pour but de secourir les chrétiens d'Orient et de délivrer les Lieux saints de l'emprise de l'Islam.

1095 : Appel d'Urbain II à Clermont en France.
1096 : Départ de la 1ère Croisade.
1099 : Prise de Jérusalem par les croisés.

1146 : Appel de St. Bernard à Vézelay en France. 2ème Croisade.
1187 : Défaite des croisés à Hattin en Palestine.

1190 : Formation de la 3ème Croisade.
1191 : Chute d'Acre.

1202 : 4ème Croisade.
1204 : Prise de Constantinople en Orient.

1217 : 5ème Croisade.
1221 : Echec de la Croisade.

1228 : 6ème Croisade.

1248 : 7ème Croisade dirigée par Saint Louis.

1270 : 8ème Croisade.

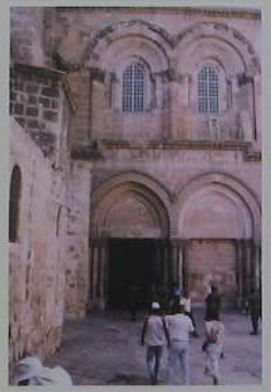

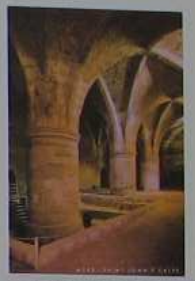

A CHYPRE (1291-1310) :

- Les Hospitaliers se réfugient à Limassol

A RHODES (1310-1522) :

- Les Hospitaliers ou Chevaliers de Rhodes y ont la souveraineté totale (territoire et habitants).
- Après plusieurs sièges, ils perdent l'île en 1522, malgré un combat héroïque. Le Grand-Maître Jean Villiers de l'Isle Adam reçoit des Turcs les honneurs de la guerre.

- Le 31/1/1798 les biens de l'Ordre sont confisqués.
- Le 31/7/1798 tous les Ordres de Chevalerie sont dissous.
- En 1798, les Hospitaliers renoncent à leur souveraineté sur Malte en faveur de la République Française.
- Le 12/9/1798 Bonaparte s'empare de l'île. Les Hospitaliers se dispersent.

EN ITALIE (1523-1530) :

- Le gouvernement de l'Ordre est en exil.

A MALTE (1530-1798) :

- Charles Quint (1500-1558), empereur, leur concède l'île avec Tripoli (Liban), où ils exercent une souveraineté vassale. Ils prennent le nom de Chevaliers de Malte.

- Comme Rhodes, Malte est assiégée par les Turcs, à plusieurs reprises, mais sans succès. Les Chevaliers de Malte contribuent glorieusement à la bataille de Lépante en 1571. Ils sont une pépinière d'illustres marins : Tourville, Suffren, Valbelle....

600 ANS D'HISTOIRE DE LA FEUILLEE AVEC L'ORDRE DES HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN DE JERUSALEM

ORIGINE DE L'ORDRE:

Au XIème siècle, des marchands d'Amalfi (Italie) obtiennent du calife de Palestine des concessions. Ils y construisent un monastère et une structure d'accueil pour les pèlerins, et vers 1060-61, un hôpital (ou hôtellerie) et une chapelle.

Un certain **Gérard** (1035,1040-1120) aidé de Bénédictins, administre l'hôpital ; il l'agrandit et construit une église, au début du XIIème siècle, dédiée à Saint-Jean Baptiste.

Après la prise de Jérusalem par les Croisés en 1099, il prend son indépendance et crée l'Ordre religieux des **Frères Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem,** officialisé par la Bulle du Pape Pascal II (15/2/1113).

Gérard, fondateur de l'Ordre (Hôpital de Saint-Jean à Malte) *(collection particulière)*

REGLES DE L'ORDRE :

Les Hospitaliers font vœux de pauvreté, chasteté et obéissance. La règle orale sous Gérard, définissant les coutumes et usages de l'Ordre, devient écrite sous Raymond du Puy (un successeur de Gérard). Elle sera complétée au cours des siècles.

QUI SONT LES HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN DE JERUSALEM ?

Un Grand Maître (Manoel de Vilhena, fondateur du théâtre à Malte) (Théâtre de Malte) *(collection particulière)*

Un Chevalier en armures (fin XIIème siècle) (Hôpital Saint-Jean à Malte) *(collection particulière)*

Chapelains de l'Ordre (Hôpital de Saint-Jean à Malte) *(collection particulière)*

MISSIONS DE L'ORDRE :

Sous Gérard, la mission première est **caritative** : assistance aux pauvres, malades, pèlerins…

Devant l'insécurité vécue par les pèlerins et la nécessité de défendre le Royaume de Jérusalem contre l'Islam, la **fonction militaire** naît au Chapitre de Margat (Syrie) vers 1204.

Ils deviennent **moines-soldats** sous Raymond du Puy.

Soins aux blessés (Hôpital Saint-Jean à Malte) *(collection particulière)*

La Sacrée Pharmacie (Hôpital de Saint-Jean à Malte) *(collection particulière)*

Pots à pharmacie (Musée des Beaux-Arts de Malte) *(collection particulière)*

Hospitalier : -moine : en habit religieux (XVème siècle) -et soldat : en armure (XIVème siècle) (Hôpital de Saint-Jean à Malte) *(collection particulière)*

ORGANISATION DE L'ORDRE :

Elle est liée à son histoire et est hiérarchisée.

Au sommet, le **Grand-Maître**, élu à vie, assisté d'un Conseil, d'un Chapitre général…Les autres Frères se répartissent en classes : les **Chevaliers** et les **Frères Sergents d'armes** à fonction militaire, les **Frères Chapelains** à fonction sacerdotale, les **Frères d'Office** à fonction subalterne.

Leur territoire géographique est divisé en **Grands Prieurés** (6 en France). Après 1312, recevant des biens des Templiers, il est réorganisé en **Langues** (3 en France) ; à leur tête un Prieur.

L'organisation de base est la **Commanderie**.

FONCTIONNEMENT DE L'ORDRE :

L'Ordre, soumis à la tutelle du Pape, mène une politique personnelle et constitue un état dans les états.

Leurs ressources proviennent de dons ; ils bénéficient de privilèges (exemption de la dîme..) ; ils créent une corporation de confrères qui s'affilient à l'Ordre moyennant un don par an ; des frères quêteurs sillonnent l'Occident….Les nombreuses commanderies apportent leurs excédents. L'Ordre s'implique dans les échanges financiers et commerciaux développés par les Croisades.

Toutes ces ressources servent à couvrir les besoins propres de l'Ordre et les surplus sont investis dans la guerre contre l'Islam.

Numismatique de l'Ordre : exemplaires de 1703 à 1774 (un grain de cuivre, un carlin d'argent, des écus d'argent, des sicli d'argent, des séquins d'or, des écus d'or)

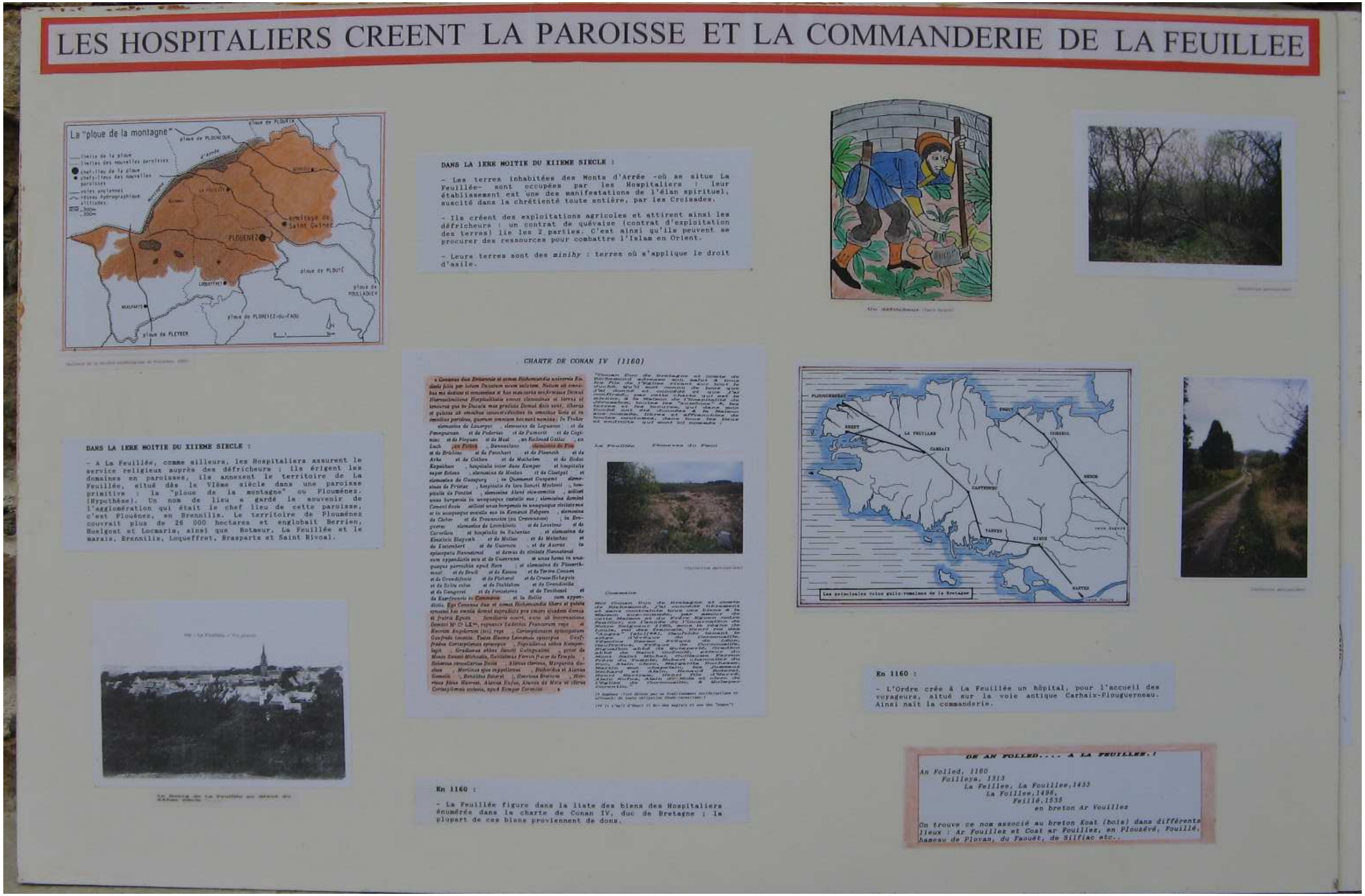
LES HOSPITALIERS CREENT LA PAROISSE ET LA COMMANDERIE DE LA FEUILLEE
La "ploue de la montagne"
PLOUENEZ
DANS LA 1ERE MOITIE DU XIIEME SIECLE :
- Les terres inhabitées des Monts d'Arrée -où se situe La Feuillée- sont occupées par les Hospitaliers : leur établissement est une des manifestations de l'élan spirituel, suscité dans la chrétienté toute entière, par les Croisades.
- Ils créent des exploitations agricoles et attirent ainsi les défricheurs : un contrat de quévaise (contrat d'exploitation des terres) lie les 2 parties. C'est ainsi qu'ils peuvent se procurer des ressources pour combattre l'Islam en Orient.
- Leurs terres sont des minihy : terres où s'applique le droit d'asile.
DANS LA 1ERE MOITIE DU XIIEME SIECLE :
- A La Feuillée, comme ailleurs, les Hospitaliers assurent le service religieux auprès des défricheurs ; ils érigent les domaines en paroisses, ils annexent le territoire de La Feuillée, situé dès le VIème siècle dans une paroisse primitive : la "ploue de la montagne" ou Plouménez. (Hypothèse). Un nom de lieu a gardé le souvenir de l'agglomération qui était le chef lieu de cette paroisse, c'est Plouénez, en Brennilis. Le territoire de Plouménez couvrait plus de 26 000 hectares et englobait Berrien, Huelgoat et Locmaria, ainsi que Botmeur, La Feuillée et le marais, Brennilis, Loqueffret, Brasparts et Saint Rivoal.
CHARTE DE CONAN IV (1160)
En 1160 :
- La Feuillée figure dans la liste des biens des Hospitaliers énumérés dans la charte de Conan IV, duc de Bretagne ; la plupart de ces biens proviennent de dons.
Les principales voies gallo-romaines de la Bretagne
En 1160 :
- L'Ordre crée à La Feuillée un hôpital, pour l'accueil des voyageurs, situé sur la voie antique Carhaix-Plouguerneau. Ainsi naît la commanderie.
DE AN FOLLED.... A LA FEUILLEE.!
An Folled, 1160
Foilleya, 1313
La Feillee, La Fouillee,1433
La Foillee,1496,
Feillé,1535
en breton Ar Vouillez
On trouve ce nom associé au breton Koat (bois) dans différents lieux : Ar Fouillez et Coat ar Fouillez, en Plouzévé, Fouillé, hameau de Plovan, du Faouët, de Silfiac etc..

LES HOSPITALIERS A MALTE

Le Fort Saint Ange de La Valette (XVIème siècle)
(collection particulière)

Mdina : ville fortifiée , date des Romains
(collection particulière)

Vittoriosa aujourd'hui (collection particulière)

Le Grand-Maître Jean Parisot de La Valette

Après que Charles Quint leur eût fait donation de l'Ile de Malte en 1530, ils s'installent sur trois sites : Bergu (aujourd'hui Vittoriosa), Mdina et Fort Saint Ange. Leur première tâche est de renforcer les défenses de l'Ile.

En 1565, l'armada turque met le siège devant Malte. Les Chevaliers sortent vainqueurs sous la conduite héroïque du Grand Maître Jean Parisot de la Valette .

Les Chevaliers restaurent et développent les défenses de l'Ile. Ils se révèlent aussi de grands bâtisseurs. La Ville de la Valette, du nom du Grand Maître, en est aujourd'hui encore le témoin.

Après la victoire de Lépante (Grèce) en 1571, ils s'associent aux campagnes des marines de France et d'Espagne en Méditerranée.

En 1803, Bonaparte, en route vers l'Italie, les chasse et pille l'Ile. Les Chevaliers se dispersent par toute l'Europe.

Le Palais du Grand-Maître à La Valette (XVIème siècle) (collection particulière)

Une rue de La Valette , style Renaissance
(collection particulière)

La Co-Cathédrale Saint-Jean à La Valette (XVIème siècle) (collection particulière)

Le Siège de Malte en 1565 (peinture du Palais Parisot à Nancy) (collection particulière)

Esplanade du Fort Saint Michel à Senglea (XVIIème siècle), à l'arrière plan, le Fort Saint Elme (collection particulière)

Le Théâtre Manoel de La Valette (XVIIème siècle) (collection particulière)

L'Auberge de Castille à La Valette (XVIIème siècle)

Rempart de Vittoriosa qui défendait la France (collection particulière)

La bataille de Lépante : fac-similé en argent massif (église de Mosta) (collection particulière)

L'Hôpital Saint Jean à La Valette (XVIIème siècle) (collection particulière)

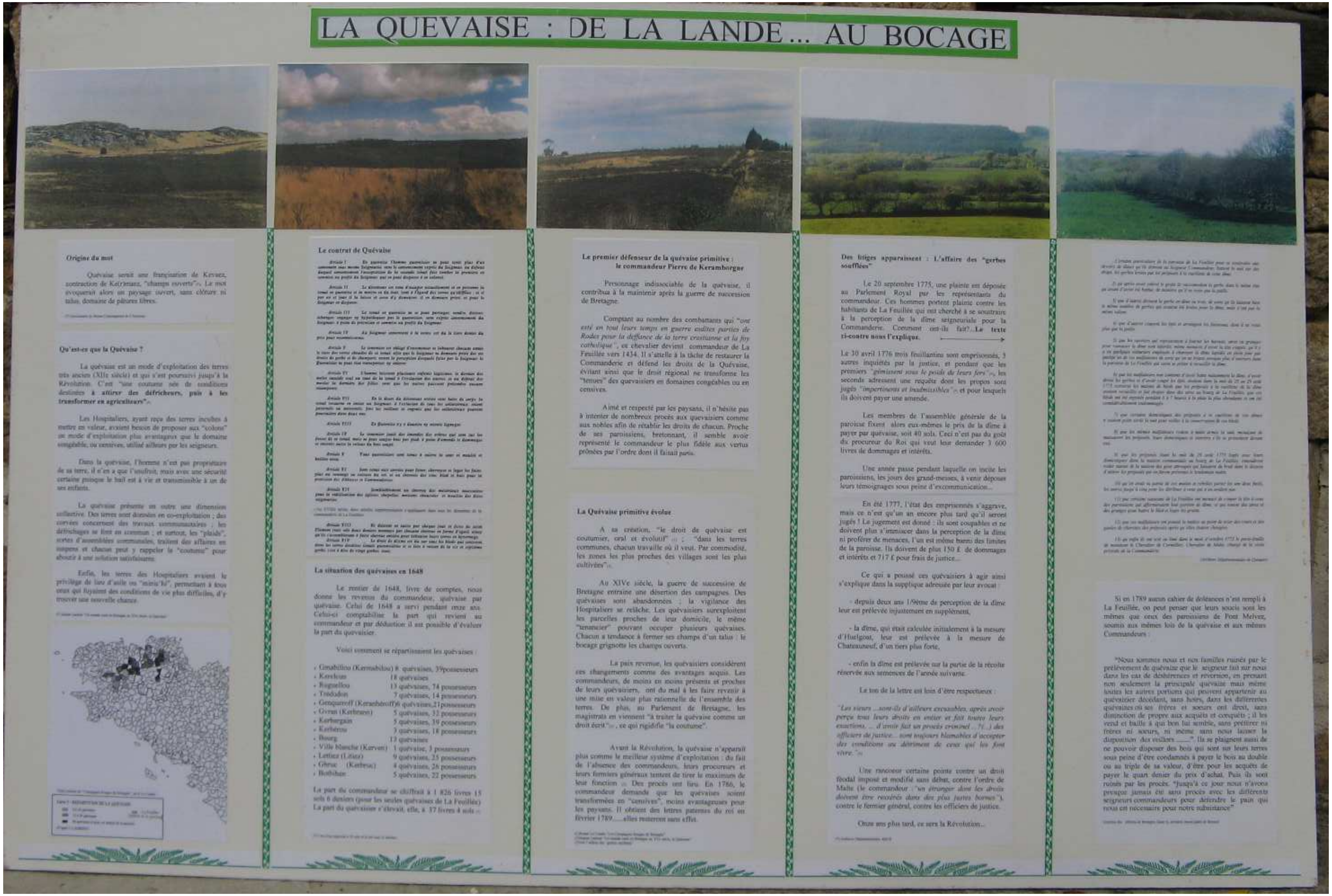
LA QUEVAISE : DE LA LANDE... AU BOCAGE
Origine du mot
Quévaise serait une francisation de Kevaez, contraction de Ke(r)maez, "champs ouverts". Le mot évoquerait alors un paysage ouvert, sans clôture ni talus, domaine de pâtures libres.
Qu'est-ce que la Quévaise ?
La quévaise est un mode d'exploitation des terres très ancien (XIIe siècle) et qui s'est poursuivi jusqu'à la Révolution. C'est "une coutume née de conditions destinées à attirer des défricheurs, puis à les transformer en agriculteurs".
Les Hospitaliers, ayant reçu des terres incultes à mettre en valeur, avaient besoin de proposer aux "colons" un mode d'exploitation plus avantageux que le domaine congéable, ou censives, utilisé ailleurs par les seigneurs.
Dans la quévaise, l'homme n'est pas propriétaire de sa terre, il n'en a que l'usufruit, mais avec une sécurité certaine puisque le bail est à vie et transmissible à un de ses enfants.
La quévaise présente en outre une dimension collective. Des terres sont données en co-exploitation ; des corvées concernent des travaux communautaires ; les défrichages se font en commun ; et surtout, les "plaids", sortes d'assemblées communales, traitent des affaires en suspens et chacun peut y rappeler la "coutume" pour aboutir à une solution satisfaisante.
Enfin, les terres des Hospitaliers avaient le privilège de lieu d'asile ou "minic'hi", permettant à tous ceux qui fuyaient des conditions de vie plus difficiles, d'y trouver une nouvelle chance.
Le contrat de Quévaise
La situation des quévaises en 1648
Le rentier de 1648, livre de comptes, nous donne les revenus du commandeur, quévaise par quévaise. Celui de 1648 a servi pendant onze ans. Celui-ci comptabilise la part qui revient au commandeur et par déduction il est possible d'évaluer la part du quévaisier.
Voici comment se répartissaient les quévaises :
- Gmabilino (Kermabilou) 8 quévaises, 39possesseurs
- Kerelcun 18 quévaises
- Riguellou 13 quévaises, 74 possesseurs
- Trédudon 7 quévaises, 14 possesseurs
- Genquerroff (Keranhéroff)6 quévaises,21possesseurs
- Gvrun (Kerbrann) 5 quévaises, 32 possesseurs
- Kerbergain 5 quévaises, 39 possesseurs
- Kerbérou 3 quévaises, 18 possesseurs
- Bourg 13 quévaises
- Ville blanche (Kerven) 1 quévaise, 3 possesseurs
- Lettiez (Litiez) 9 quévaises, 25 possesseurs
- Ghruc (Kerbruc) 4 quévaises, 26 possesseurs
- Bothihan 5 quévaises, 22 possesseurs
La part du commandeur se chiffrait à 1 826 livres 15 sols 6 deniers (pour les seules quévaises de La Feuillée). La part du quévaisier s'élevait, elle, à 37 livres 4 sols.
Le premier défenseur de la quévaise primitive : le commandeur Pierre de Keramborgne
Personnage indissociable de la quévaise, il contribua à la maintenir après la guerre de succession de Bretagne.
Comptant au nombre des combattants qui "ont esté en tout leurs temps en guerre esdites parties de Rodes pour la deffiance de la terre crestianne et la foy catholique", ce chevalier devient commandeur de La Feuillée vers 1434. Il s'attelle à la tâche de restaurer la Commanderie et défend les droits de la Quévaise, évitant ainsi que le droit régional ne transforme les "tenues" des quevaiziers en domaines congéables ou en censives.
Aimé et respecté par les paysans, il n'hésite pas à intenter de nombreux procès aux quevaiziers comme aux nobles afin de rétablir les droits de chacun. Proche de ses paroissiens, bretonnant, il semble avoir représenté le commandeur le plus fidèle aux vertus prônées par l'ordre dont il faisait partie.
La Quévaise primitive évolue
A sa création, "le droit de quévaise est coutumier, oral et évolutif" ; "dans les terres communes, chacun travaille où il veut. Par commodité, les zones les plus proches des villages sont les plus cultivées".
Au XIVe siècle, la guerre de succession de Bretagne entraîne une désertion des campagnes. Des quévaises sont abandonnées ; la vigilance des Hospitaliers se relâche. Les quévaisiers surexploitent les parcelles proches de leur domicile, le même "tenancier" pouvant occuper plusieurs quévaises. Chacun a tendance à fermer ses champs d'un talus : le bocage grignote les champs ouverts.
La paix revenue, les quévaisiers considèrent ces changements comme des avantages acquis. Les commandeurs, de moins en moins présents et proches de leurs quévaisiers, ont du mal à les faire revenir à une mise en valeur plus rationnelle de l'ensemble des terres. De plus, au Parlement de Bretagne, les magistrats en viennent "à traiter la quévaise comme un droit écrit", ce qui rigidifie "la coutume".
Avant la Révolution, la quévaise n'apparaît plus comme le meilleur système d'exploitation : du fait de l'absence des commandeurs, leurs procureurs et leurs fermiers généraux tentent de tirer le maximum de leur fonction. Des procès ont lieu. En 1786, le commandeur demande que les quévaises soient transformées en "censives", moins avantageuses pour les paysans. Il obtient des lettres patentes du roi en février 1789.....elles resteront sans effet.
Des litiges apparaissent : L'affaire des "gerbes soufflées"
Le 20 septembre 1775, une plainte est déposée au Parlement Royal par les représentants du commandeur. Ces hommes portent plainte contre les habitants de La Feuillée qui ont cherché à se soustraire à la perception de la dîme seigneuriale pour la Commanderie. Comment ont-ils fait?..Le texte ci-contre nous l'explique.
Le 30 avril 1776 trois feuillantins sont emprisonnés, 3 autres inquiétés par la justice, et pendant que les premiers "gémissent sous le poids de leurs fers", les seconds adressent une requête dont les propos sont jugés "impertinents et inadmissibles" et pour lesquels ils doivent payer une amende.
Les membres de l'assemblée générale de la paroisse fixent alors eux-mêmes le prix de la dîme à payer par quévaise, soit 40 sols. Ceci n'est pas du goût du procureur du Roi qui veut leur demander 3 600 livres de dommages et intérêts.
Une année passe pendant laquelle on incite les paroissiens, les jours des grand-messes, à venir déposer leurs témoignages sous peine d'excommunication...
En été 1777, l'état des emprisonnés s'aggrave, mais ce n'est qu'un an encore plus tard qu'il seront jugés ! Le jugement est donné : ils sont coupables et ne doivent plus s'immiscer dans la perception de la dîme ni proférer de menaces, l'un est même banni des limites de la paroisse. Ils doivent de plus 150 £ de dommages et intérêts et 717 £ pour frais de justice...
Ce qui a poussé ces quévaisiers à agir ainsi s'explique dans la supplique adressée par leur avocat :
- depuis deux ans 1/9ème de perception de la dîme leur est prélevée injustement en supplément,
- la dîme, qui était calculée initialement à la mesure d'Huelgoat, leur est prélevée à la mesure de Chateauneuf, d'un tiers plus forte,
- enfin la dîme est prélevée sur la partie de la récolte réservée aux semences de l'année suivante.
Le ton de la lettre est loin d'être respectueux :
"Les sieurs ...sont-ils d'ailleurs excusables, après avoir perçu tous leurs droits en entier et fait toutes leurs exactions, ... d'avoir fait un procès criminel ... (...) des officiers de justice... sont toujours blamables d'accepter des conditions au détriment de ceux qui les font vivre."
Une rancoeur certaine pointe contre un droit féodal imposé et modifié sans débat, contre l'ordre de Malte (le commandeur : "un étranger dont les droits doivent être resserrés dans des plus justes bornes"), contre le fermier général, contre les officiers de justice.
Onze ans plus tard, ce sera la Révolution...
Si en 1789 aucun cahier de doléances n'est rempli à La Feuillée, on peut penser que leurs soucis sont les mêmes que ceux des paroissiens de Pont Melvez, soumis aux mêmes lois de la quévaise et aux mêmes Commandeurs :
"Nous sommes nous et nos familles ruinés par le prélèvement de quévaise que le seigneur fait sur nous dans les cas de déshérences et réversion, en prenant non seulement la principale quévaise mais même toutes les autres portions qui peuvent appartenir au quévaisier décédant, sans hoirs, dans les différentes quévaises où ses frères et soeurs ont droit, sans distinction de propre aux acquêts et conquêts ; il les vend et baille à qui bon lui semble, sans préférer ni frères ni soeurs, ni même sans nous laisser la disposition des veillors ......" Ils se plaignent aussi de ne pouvoir disposer des bois qui sont sur leurs terres sous peine d'être condamnés à payer le bois au double ou au triple de sa valeur, d'être pour les acquêts de payer le quart denier du prix d'achat. Puis ils sont ruinés par les procès. "Jusqu'à ce jour nous n'avons presque jamais été sans procès avec les différents seigneurs commandeurs pour défendre le pain qui nous est nécessaire pour notre subsistance"

LE COMMANDEUR

DE 1310 A 1530, 10 COMMANDEURS CHEVALIERS DE RHODES ONT DIRIGE LA COMMANDERIE DE LA FEUILLEE

Le terme de commandeur fut usité longtemps après la constitution des commanderies.
A La Feuillée, initialement, c'est un religieux, prêtre croisé qui administre les biens des Hospitaliers. Le terme de commandeur apparaît avec Jean de Chalons. Il reçoit une commanderie, après avoir servi en Orient, les armes à la main.

Où réside t'il ? :
Initialement, il réside dans son manoir, au bourg puis à Kerbécu. Au IVème siècle, ce dernier étant en ruines, Pierre de Keramborgne logeait au Palasrot, en Pont-Melvez et lors de ses visites à La Feuillée, son receveur Henry le Roy lui offrait l'hospitalité.
Très tôt, la commanderie fut affermée et adainistrée par des procureurs, receveurs, fermiers généraux...

Qui est-il ? :
Le commandeur appartient à la classe des chevaliers, mais il est aussi religieux et doit à ce titre observer certaines obligations (prières, messes...)
Il n' est pas prêtre, mais a le titre de recteur primitif : il choisit un vicaire pour le service paroissial, qu'il présente à l'évêque.

Ses pouvoirs :
Ils sont spirituels, temporels et judiciaires.
Il assiste aux assemblées paroissiales où sont réglés le montant des redevances à payer, le choix des vicaires, l'élection des membres de la gestion des biens de l'église (fabriciens)....
Il convoque et dirige les plaids qui débattent des questions litigieuses. La Feuillée a sa propre cour de justice, figurée par 4 puis 3 poteaux à l'entrée du bourg.
Il veille à l'application et au suivi des contrats de quévaise qui évolueront au cours des temps.

Ses ressources :
Elles sont diverses : offrandes, dons en nature dans les lieux de culte, droits sur l'exploitation de leurs terres en quévaise (dîmes sur les céréales, rentes payées par les quévaisiers), droits à des corvées (en nature ou payées), droits de marchés, foires, moulins (droits banaux).
Elles servent à couvrir les besoins de la commanderie et à contribuer aux besoins de l'Ordre.

- 1/3 des offrandes, oblations, quêtes
- droits sur l'exploitation des quévaises :
  - vente d'une quévaise (rapporte 1/4 de denier)
  - bail d'une quévaise (rapporte 3 écus d'or au XVème)
- dîme sur le froment sur les terres communes
- droits de marchés, foires, droit de "billot" (1/10ème sur les vins)
- redevance annuelle du quévaisier sur la quévaise :
  au XIème : 1 sols, 1 poule, 1 quartier d'avoine, 3 corvées
  au XVIème : 5 sols, 1 poule, 1quartier d'avoine, 1 corvées
- redevance sur les moulins

LA FABRIQUE :
Elle est composée de paroissiens élus, pour 3 ans, en prône de la grand-messe dominicale. Ils ont en charge la garde des ornements, trésors, reliques, cultes, livres..., la levée des offrandes et oblations. En cas de travaux, ils doivent dispenser du fonds, choisir les artisans, veiller au suivi du chantier.

CORVEES DES QUEVAISIERS :
- Faire
- charroyer du vin, du blé, des matériaux pour les édifices
- loger le fils
- curer les biefs des moulins

Au XVème siècle, les corvées sont adjugées en argent :
- 5 sols pour une corvée à bras
- 20 pour le transport des bêtes de somme
- 30 sols pour les charrois de vin et de bois

(1 livre = 20 sols = 240 deniers. 1 sol = 12 deniers.)

RESSOURCES DU VICAIRE :
- 1/3 des offrandes et quêtes
- premier jour gerbe des cheviers de froment : les "prémices"
- don seule le vendredi saint
- de l'argent au titre de la viande de carême. (4 deniers par adoupe. 1 1/2 par célibataire)
- à la Toussaint, il reçoit pour le pain et la cuisine :
  - 1 denier par ménage et 6 deniers par village
- service liturgique
  - baptême : 7 deniers par enfant
  - mariage : 3 sols 6 deniers par couple
  - accompagnement : 7 deniers
  - décès : 12 deniers

RESSOURCES DE LA FABRIQUE
- 1/3 des quêtes, offrandes et oblations pour l'entretien et la décoration de l'église

DE 1530 A 1789, 20 COMMANDEURS CHEVALIERS DE MALTE ONT DIRIGE LA COMMANDERIE DE LA FEUILLEE

Exposition la nef des fous de Philippe Guesdon

Cette exposition s'est tenue durant tout l'été dans l'ancienne chapelle réaménagée du Palacret (du 8 juillet au 23 septembre –tous les jours sauf le lundi).
Cette durée et sa qualité firent que cette exposition connut un beau succès : environ 1000 visiteurs .
Philippe Guesdon s'est inspiré de l'ouvrage de Sébastien Brant (1458-1521***) "la nef des fous*** " paru à Bâle en 1494 .
Cette œuvre satirique catalogue les folies du monde ; toutes les professions , classes de la société , situations humaines y sont tournées en dérision .
Les illustrations furent réalisées par des gravures sur bois de Albrecht Dürer (1471-1528) .

Dans l'exposition du Palacret l'artiste s'inspire de ces gravures de l'artiste ; et , dans sa série des *peintures fripées* réalisées sur toiles de lin , il découpe ses dessins préparatoires en bandes assemblées à l'inverse de la gravure .
Il " *reproduit la nouvelle image ainsi obtenue sur la toile , modifiant complètement la perception de l'oeuvre originale tout en copiant minutieusement le graphisme* " .

Le Palacret : vues de quelques panneaux de l'exposition la nef des fous

Un superbe catalogue " la nef des fous – réminiscences - Philippe Guesdon –peintures 2008/ 2011" a été coproduit par l'Arsenal –Musée de Soissons , le musée des beaux arts d'Orléans , le musée Bernard d'Agesci de Niort , la ville de Bégard et la maison des jeunes et de la culture du Pays de Bégard .

Les Amis du Palacret :divers

1. **Réunion de bureau de l'Association les Amis du Palacret le 15 octobre 2012**

Rappel ci-dessous des principales décisions

- Il avait été décidé de réaliser la deuxième roue hydraulique non plus en bois comme la première mais en acier afin de mettre en avant une autre technologie.
  L'arbre , les roulements , les flasques et les bras de l'étoile ont été réalisés par le Lycée Félix le Dantec de Lannion et mis en place en juin 2011; ce lycée ne possédant pas les machines aptes à réaliser les joues et augets nous avons recherché un autre partenaire . Ce partenaire sera le Lycée Vauban de Brest avec lequel une convention est en cours de signature .
  Les pièces seront réalisées par des élèves dans le cadre de leur projet ; et elles devraient nous être livrées pour le mois de juillet 2013.
  Pour assurer une durée de vie maximale de cette roue il a été prévu de galvaniser les différentes tôles .
- Les modalités de réalisation du pignon multiplicateur de la première roue hydraulique ont été retenues et ce après de longues recherches et analyse d'options différentes .

- En fonction des budgets qui seront accordés à l'Association seront poursuivis les travaux déjà entamés :
  - accouplement des 2 roues hydrauliques
  - réalisation des multiplicateurs de vitesse de rotation pour l'entrainement des différentes machines
  - restauration du moulin flamand
  - installation d'une production autonome d'énergie électrique
  -muséographie sur le lin
- Divers :
  Nous n'avons pas encore planifié la restauration de la teilleuse à étoupe , ni les dernières retouches en ce qui concerne l'arracheuse de lin.
  Non encore prévue l'installation ou présentation de l'ancienne production autonome d'énergie électrique datant des années 1920 .

2- **construction d'un nouveau bâtiment au Palacret**

Les travaux pour le réaménagement de la grange située le long de la rivière , près de l'ex chapelle , ont été engagés au mois de septembre ; des bureaux et salle de réunion y sont prévus .

Dans son prolongement la construction d'un bâtiment destiné à accueillir le matériel et engins de l'association Etudes et Chantier a débutée.

Maquette du projet d'extension

Vue des 5 futurs pieux de la façade destinés à stabiliser le nouveau bâtiment

Les coffrages des futurs pieux sont descendus jusqu'au socle rocheux à -2,5 m (la stabilité est assurée …)

Membres et dépendances de la commanderie du Palacret

Afin de mieux percevoir les contours , l'importance ainsi que l'étendue géographique de la commanderie du Palacret nous avons souhaité vous présenter le détails de ses possessions .
Les contours ou découpages entre les différentes commanderies rattachées à La Feuillée ayant évolués jusqu'au XVI e siècle nous avons choisi le XVII siècle pour vous présenter l'état des lieux ; les possessions du Palacret s'étendant sur 21 paroisses nous ne vous présentons dans le présent bulletin que les 9 paroisses les plus proches .

I La commanderie du Palacret possessions , membres et dépendances au XVII è siécle

Très tôt , à la charnière de la fin du XIV e siècle et du début du XV e siècle (d'après les documents connus à ce jour) différentes commanderies bretonnes , dont le Palacret , furent regroupées sous la tutelle de la commanderie de la Feuillée (commune du Finistère) .

Il est même probable que ce regroupement eut lieu dès le début du XIV e siècle ; sinon comment expliquer le choix d'une obscure et minuscule paroisse du Finistère si ce n'est par le fait que le premier commandeur connu de la Feuillée ,Jean de Chalon ,faisait partie des représentants de l'Ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem lors de la remise des biens des Templiers à leur Ordre , par les représentants du roi de France (Philippe le Bel) , vers 1312 .

Ce regroupement évolua au fil des siècles ; à la fin du XVII e siècle elle comprenait La Feuillée , Le Palacret , Quimper- Corentin , Le Croisty , Mael et Louch , Pontmelvez .
On peut encore préciser qu'à cette époque seules 3 commanderies à savoir La Feuillée , Le Palacret et Pontmelvez possédaient une maison commandale (ou manoir) , les autres membres ou dépendances ne possédaient plus que des biens fonciers , moulins et chapelles .

De même les membres et dépendances du Palacret évoluèrent au fil du temps ; cependant pour en définir les contours généraux nous vous précisons dans le tableau ci - dessous l'état des biens de la commanderie du Palacret au cours de la deuxième moitié du XVII e siècle ainsi que leur origine .

MEMBRES ET DEPENDANCES DU PALACRET	**ORIGINE (4)**	**1658 (1)**	**1671 (2)**	**1676 (3)**	**1681 (6)**	**1701 (5)**	**MANOIR (8)**	**EGLISES (8)**	**CHAPELLES (8)**	**MOULINS (8)**	**QUEVAISES (8) TENUES**	**RENTES (8) DIVERSES**
Paroisse de St Laurans Lanlouran	NC	x	x	x	x	x	Palacret	St Laurent	St jean	Palacret	17	33

MEMBRES ET DEPENDANCES DU PALACRET	**ORIGINE (4)**	**1658 (1)**	**1671 (2)**	**1676 (3)**	**1681 (6)**	**1701 (5)**	**MANOIR (8)**	**EGLISES (8)**	**CHAPELLES (8)**	**MOULINS (8)**	**QUEVAISES (8) TENUES**	**RENTES (8) DIVERSES**
Paroisse de Louargat	H	x	x	x	x	x		St Michel St Eloy		Keranfiol	66	57
Paroisse de Pédernec : trêve de Moustéru	H	x	x	x		x					9	2
Paroisse de Prat	T(7)	x	x	x	x	x		St Jean		Trevoazan	11	10
Paroisse de Plouec : trêve de Runan	T	x	x	x	x	x		Oui + halle			14	8
Paroisse de Plouisy	NC	x		x	x	x					6	1
Paroisse de Squiffiec au village de Runellec	T	x	x		x	x					5	1
Paroisse de St Gilles : membre de Kerdanet	H(7) T	x	x	x	x	x			kerdanet		16	5
Paroisse de Boqueho : membre de la Villeblanche	T(7)		x		x							
Ville de lannion	NC			x	x	x						
Paroisse de Ploumilliau : membre de Breizehan	NC	x	x	x	x				Brezehan			

MEMBRES ET DEPENDANCES DU PALACRET	**ORIGINE (4)**	**1658 (1)**	**1671 (2)**	**1676 (3)**	**1681 (6)**	**1701 (5)**	**MANOIR (8)**	**EGLISES (8)**	**CHAPELLES (8)**	**MOULINS (8)**	**QUEVAISES (8) TENUES**	**RENTES (8) DIVERSES**
Paroisse de Ploulech : membre de Pontol	T	x		x	x	x				Pontol		
Paroisse de Plouaret	H(7)	x	x	x	x	x		x				
Paroisse de Plounevez : Membre de Kerammenech	NC	x	x	x	x	x			Keramennech			
Paroisse de Plounérin : membre de Reschou	T	x	x	x	x	x				Rechou		
Trêve de Loguivy Plougras : membre de Toulguidou	NC	x	x	x	x	x						
Paroisse de Penvenan	H	x	x	x	x	x						
Paroisse de Coatreven	T(7)	x	x	x	x							
Paroisse de Lanmeur : membre de Loquirec	NC	x	x	x	x	x		St Jacques				
Paroisse de Plouigneau : trêve de Lanneanou	NC				x							
Paroisse de Pleloch (Plelo) : membre de St Jean du Temple	T		x	x	x	x					3	5

MEMBRES ET DEPENDANCES DU PALACRET	**ORIGINE (4)**	**1658 (1)**	**1671 (2)**	**1676 (3)**	**1681 (6)**	**1701 (5)**	**MANOIR (8)**	**EGLISES (8)**	**CHAPELLES (8)**	**MOULINS (8)**	**QUEVAISES (8) TENUES**	**RENTES (8) DIVERSES**

Les principaux documents utilisés pour établir cet inventaire sont ceux établis par les Hospitaliers de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem eux-mêmes .
Ce sont principalement les rentiers , les rapports de visites déclenchées par le grand prieuré d'Aquitaine , les visites d'améliorissement , les rapports de dénombrement ou aveux au roy établis par les nouveaux commandeurs .
Ces états suivent les mêmes découpages que ceux établis au dix-septième siècle par les intéressés ; ils s'appuient donc sur la structure administrative de l'époque , c'est-à-dire les évêchés puis les paroisses .

Légendes du tableau :

H signifie : Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem
T signifie Templiers
NC signifie origine non connue à ce jour

1 : source AD 22 cote H543 rentier du Palacret année 1658
2 : source AD 22 cote H543 rentier Palacret années 1671 à 1674
3 : source AD 22 cote H546 - rentier du Palacret années 1676 à 1678
4 : source : Guillotin de Corson dans "les Templiers et les Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem en Bretagne " y reprend , avec une interprétation , les chartes de Conan IV de 1182 et 1160 publiées par MM Barthélémy et Geslin de Bourgogne dans " les anciens évêchés de Bretagne " tome VI P136 chartes apocryphes qui récapitulent pour ces époques les biens du Temple et de L'Hôpital en Bretagne
Plus une reprise de l'analyse des chartres par François Colin en 2008 (master université de Nantes)
5 : source AD 22 cote H506 tome 2 rapport de visite de la commanderie du Palacret année 1701
6 : source AD 22 cote H512 1681 déclaration de dénombrement sous de Boismorand des commanderies
7 : source AD 22 cote H580 explications par les Hospitaliers des noms de lieux figurant sur la chartre de Conan IV (transcription de 1451 de Pierre II obtenue par Allain de Boiséon) .

1-1 Saint Laurent détails des biens et possessions en 1683

Le tableau ci-joint permet de percevoir l'ensemble des biens ,possessions ,revenus ainsi que leurs importances respectives sur le territoire de la paroisse de Sainct Laurens Lanlouran ainsi qu'elle était dénommée à cette époque .

	quevaises	**tenues**	**convenants**	**Cheffrentes Rentes**	**Montants**	
St Laurent				Moulin Eglise Vin		
bourg	5			4		
Kersimon	5			2		
Rumaudu	6			dime		
Lande de St laurent			1			
Divers St Laurent				9		
Kerdidré				3		
St laurent				4		
Rumaudu				7		
Totaux	**16**		**1**	**33**	**350 livres 1 sol 8 deniers**	

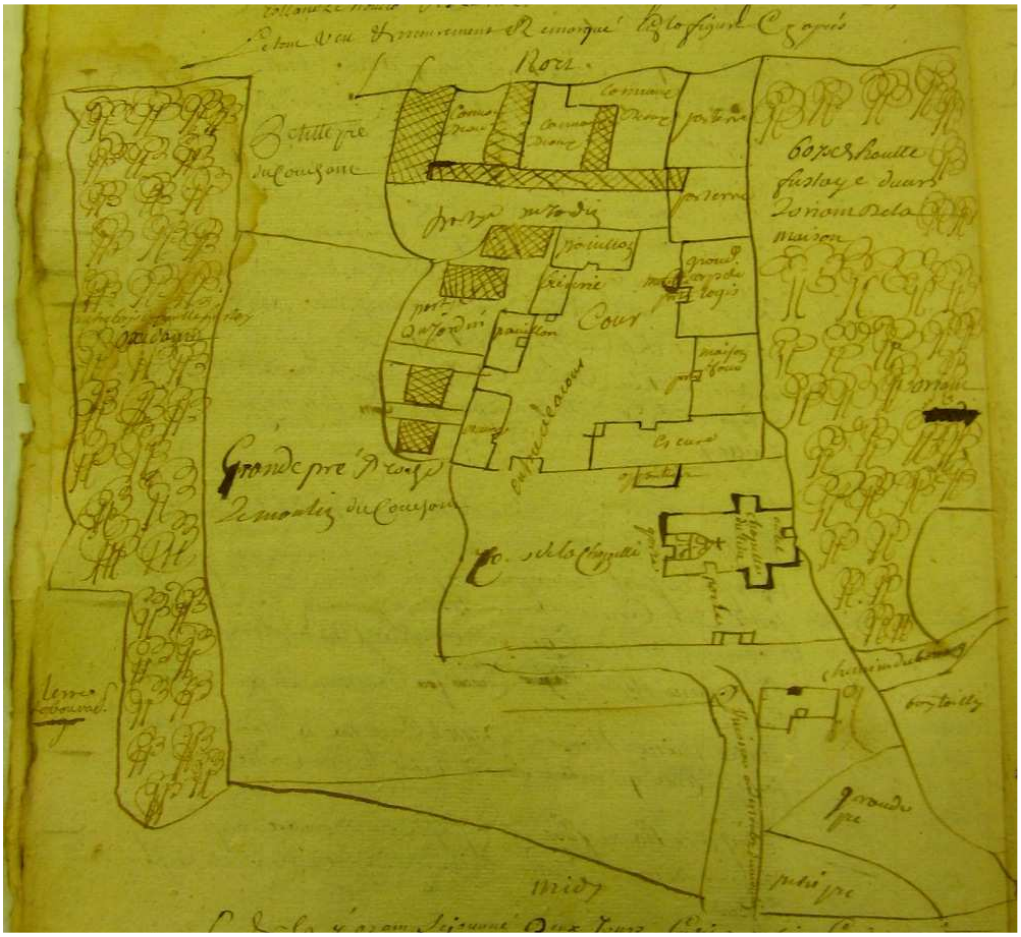

Croquis du Palacret en 1701 : manoir ,chapelle ,moulin (source AD22 cote H608)

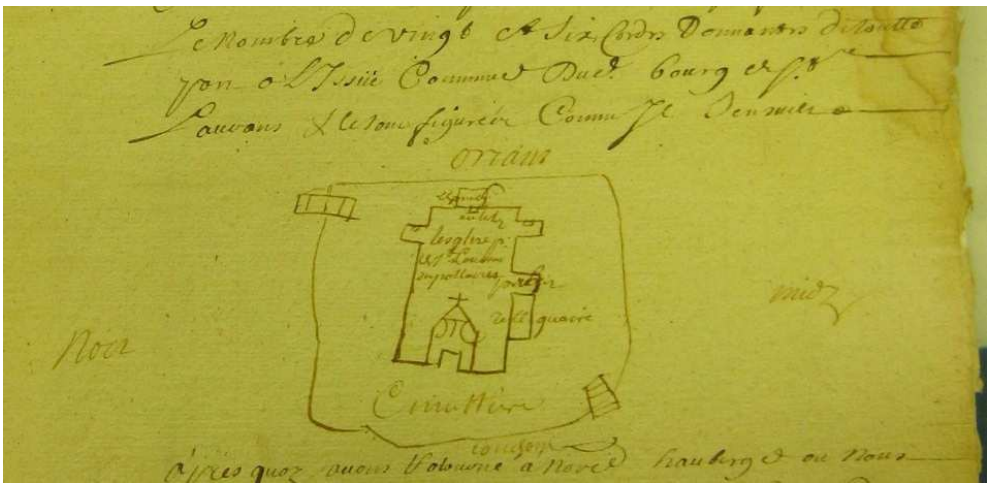

Croquis église de St Laurent en 1701 (source AD22 cote H608)

Commentaires :

L'analyse du tableau qui détaille des différents revenus joint en annexe (9) permet de mieux cerner la gestion de ces biens .

Le moulin représente 25% des revenus de la commanderie sur la paroisse .

La majorité des biens fonciers sont affermés selon un type de contrat spécifique aux Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem en Bretagne : la quévaise ;

cependant il ressort que les règles de la quévaise, dont les détails étaient joints au document de dénombrement ,ne sont pas toutes respectées : Pierre Kernivinen et Claude Godest ont 2 quévaises alors que l'article du règlement mentionne *« en quévaise l'homme quévaisier ne peut tenir plus d'un convenant sous même seigneurie .... »* ;

une différence fondamentale par rapport aux quévaises détenues dans d'autres paroisses est que pour St Laurent n'apparait pas le prélèvement d'un pourcentage de la récolte de blés ; prélèvement qui selon le règlement de la quévaise était de 15% généralement noté « *..à raison de la six et septième gerbe c'est-à-dire de vingt gerbes ,trois ..* » ; dans le cas présent on peut penser qu'il s'agit plus probablement d'une erreur du greffier .

Les montants des " redevances" concernant les quévaises comportent une partie en argent et une partie en nature ; cette dernière partie s'exprime en boisseaux d'avoine et/ou de froment , en poules et en corvées ; généralement cette " redevance "est ensuite convertie en argent.

Il est à noter que ces redevances sont fixes , que sur la période considérée , c'est-à-dire la totalité du XVII ^{e} siècle , elles n'ont subi aucune réévaluation.

Ceci explique que les parties argent des cheffrentes et des quevaises soient exprimées en livres parisis alors que les conversions au XVII ^{e} siècle soient en livres tournois .(R10) .

Pour St Laurent , contrairement à nombre d'autres paroisses , les prélèvements sur l'église et la chapelle sont très faibles et marquent uniquement l'aspect possession et prééminence : 1 obole le jour de la St Etienne , la fabrique de l'église 5 sols ,pour le courtil de l'église 5 sols .

1-2 Louargat détails des biens et possessions :

Les possessions de la commanderie du Palacret en la paroisse de Louargat furent dès l'origine attribués aux Hospitaliers : ces possessions sont mentionnées dans la charte dite de Conan IV de 1160 listant les possessions des Hospitaliers en Bretagne sous la dénomination de " *in Trequer elemosina de Louergat* " ; c'est-à-dire dans le Tregor l'aumonerie de Louargat .

Le présent tableau représente les biens et possessions en l'an 1683

	quevaises	**tenues**	**convenants**	**Cheffrentes Rentes Dimes premices**	**Montants**	
Frerie du bourg	3	2		10		
Frerie de St Eloy	8	3		3		
Village de Keranscoul	10					
Village de Keranfiol	4	4	1	1		
Villages de Callouet Kerlefret	7	7		1		
Village Golot Iselan				1		
Village Kermicael	10					
Village de Keranmellin	7			2		
Ensemble paroisse				39 (premices)		
Totaux	**49**	**16**	**1**	**57**	**619L 14S 8d**	

Louargat est la paroisse où la commanderie du Palacret a le plus de possessions.

L'église est source de revenus importants pour la commanderie :

- Le recteur doit 20 deniers pour droits de patronage ; a défaut les receveurs du commandeur « *peuvent clorre le livre avans que de commencer la grande messe.* »

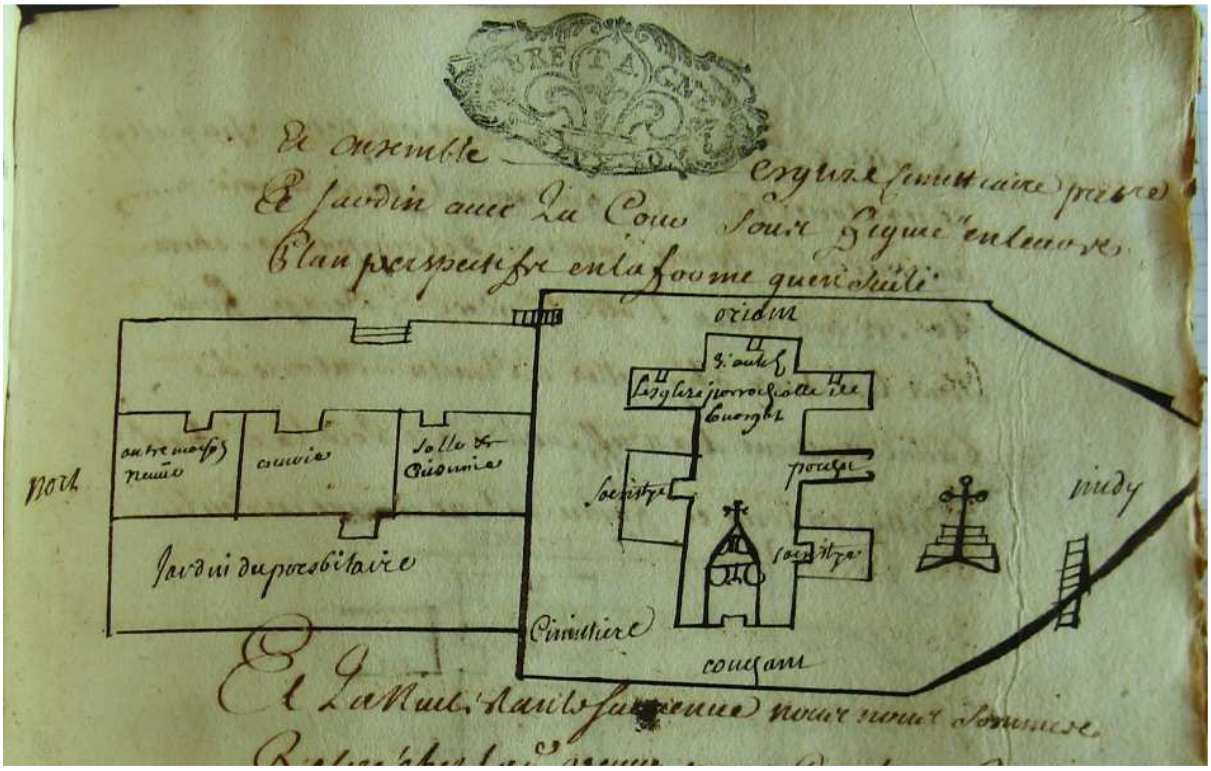

Eglise de Louargat en 1704 (source AD 86 cote 3H1 445)

1731 dessin de l'église de Louargat

- Le recteur doit 5 sols de rente sur le pré de *l'église « Chaque an…. a la fête de nativité de m(onsieu)r sainct Jan. »*

- Le recteur doit 20 deniers sur le presbitaire à la *« feste de Noel .* »
- Le recteur doit 10 sols *« ..le premier dimanche d'aoust jour du pardon de Louargat ..dessus les offrandes dudit jour ..*
- Le recteur doit 18 livres « m*oittyé a Noel ,moittyé à Pasques …..… en recognoissance du droit de patronnage .. »*

--« Il est dus au seigneur commandeur le jour du pardon de Louargat qui est le 1er dimanche d'aoust un os mouelleux de chaque bettes a corne qui sera vendu par detail au pardon. …pareillement luy est dûs droit de coutume sur les pomes poires et autres denrées qui se vendent le jour du pardon de Louargat…. »

- En la chapelle de St Eloy ***«*** *Pour les offrandes qui tombent à la chapelle et le droit de coustumes et foires qui se tiennent audit lieu ; presentement affermés à Francois Briand et Marie Caradec sa femme pour en payer chacun an 50 livres …* »
… »

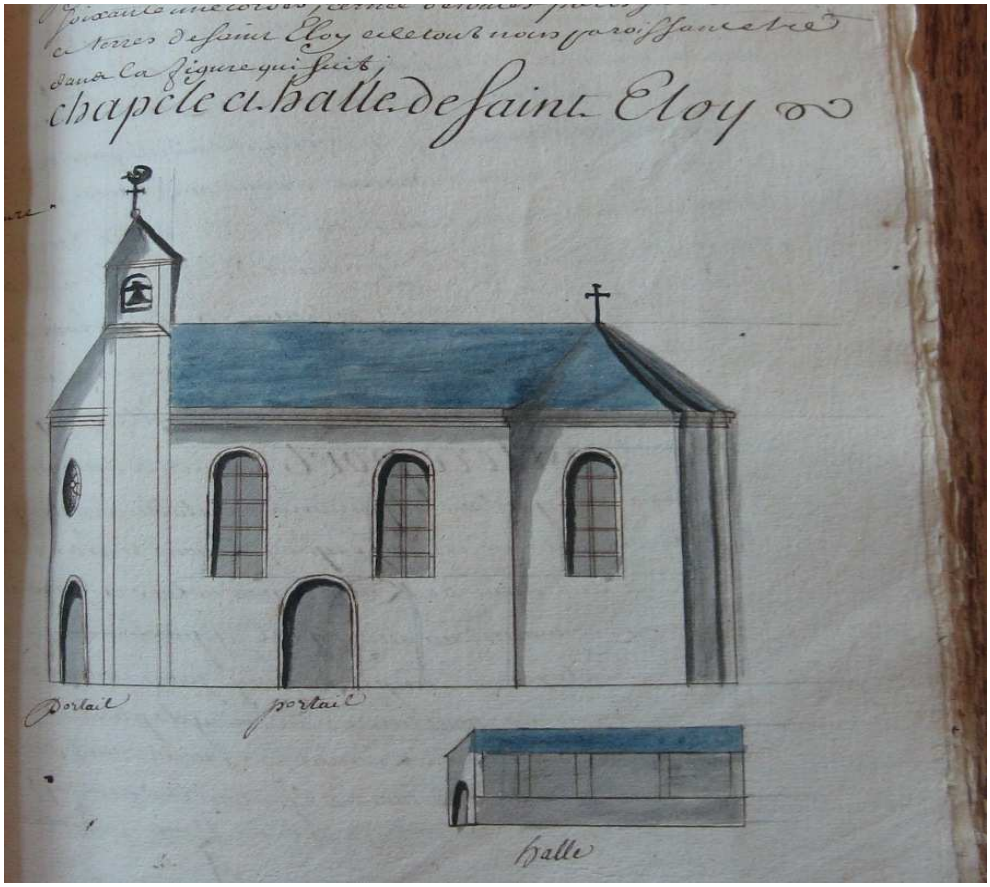

1731 dessin de la chapelle et des halles St Eloy

- Les chapelles de St Eloy et de Kermicael « *…en la paroisse de Louargat dont les offrandes et oblations qui tombent en icelles apartiennent aud(it) sieur commandeur comme aussy a droit de coustumes sur touttes sortes de marchandises qui s'establent led(it) jour de pardon et foires auxd(ites) chapelles.. »*

1731 dessin de la chapelle St Michel

Non notée dans l'aveu au roi de 1683 mais mentionnée dans la visite de 1704 nous découvrons que le commandeur du Palacret possède encore ,en la paroisse de Louargat , la chapelle de Saint Jean Loquevel

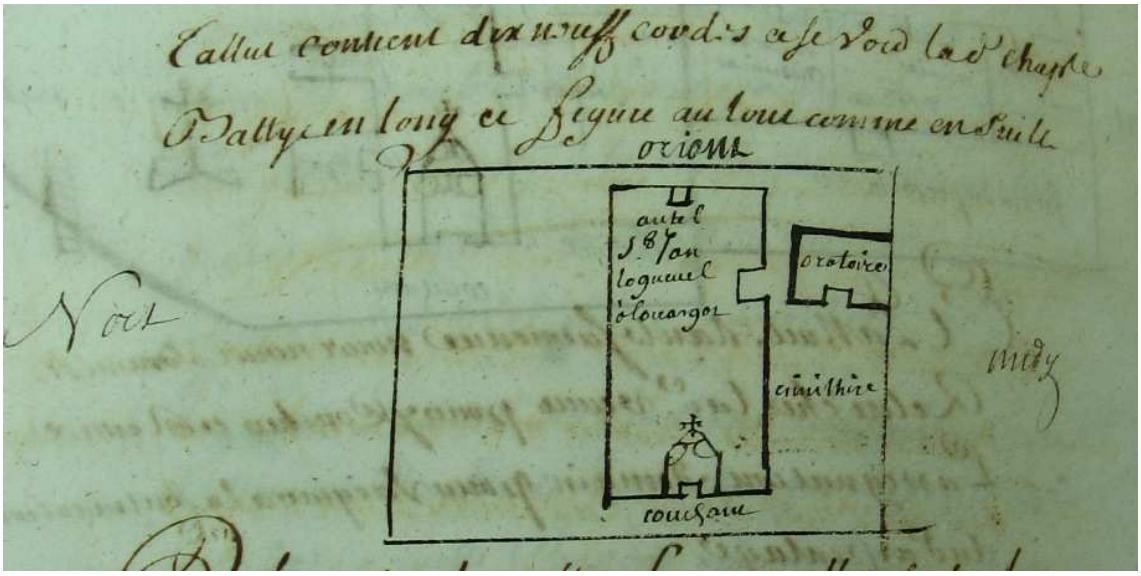

Chapelle St Jean en 1704 (source AD 86 cote 3H1 445)

- On peut encore noter , même si ce n'est pas directement lié à l'église de Louargat , 4 boisseaux d'avoine plus 4 boisseaux de froment (estimés à 32 livres) *« pour la dixme du manaty appartenant au seigneur abbé de Begar.. »*

Le moulin de Keranfiol *« avec ses destraignables appartenances et despendances a present tenu a titre de ferme par Francois Briand et Marie Caradec sa femme pour en paier par chacun an au susd(it) nommé la somme de cent soixante livres . Le moullin consistant dans un corps de logis couvert de genests avec son issue contenant un quart de journal enborné de touttes part de terres de lad(ite) commanderye … »*

1731 dessin du moulin de keranfiol

Un mémoire de 1702 (AD22 cote H576 mémoire pour avoir connoissance de la commanderye du Palacret) mentionne … « *outre le moulin cy dessus il y en avoit auytrefois un second dans la paroisse de Louargat au lieu appele Keramelin lequel a esté abandonné depuis longtemps ; on pretend que si on vouloit le rebatir il vaudroit 150 ou 200 livres …* »

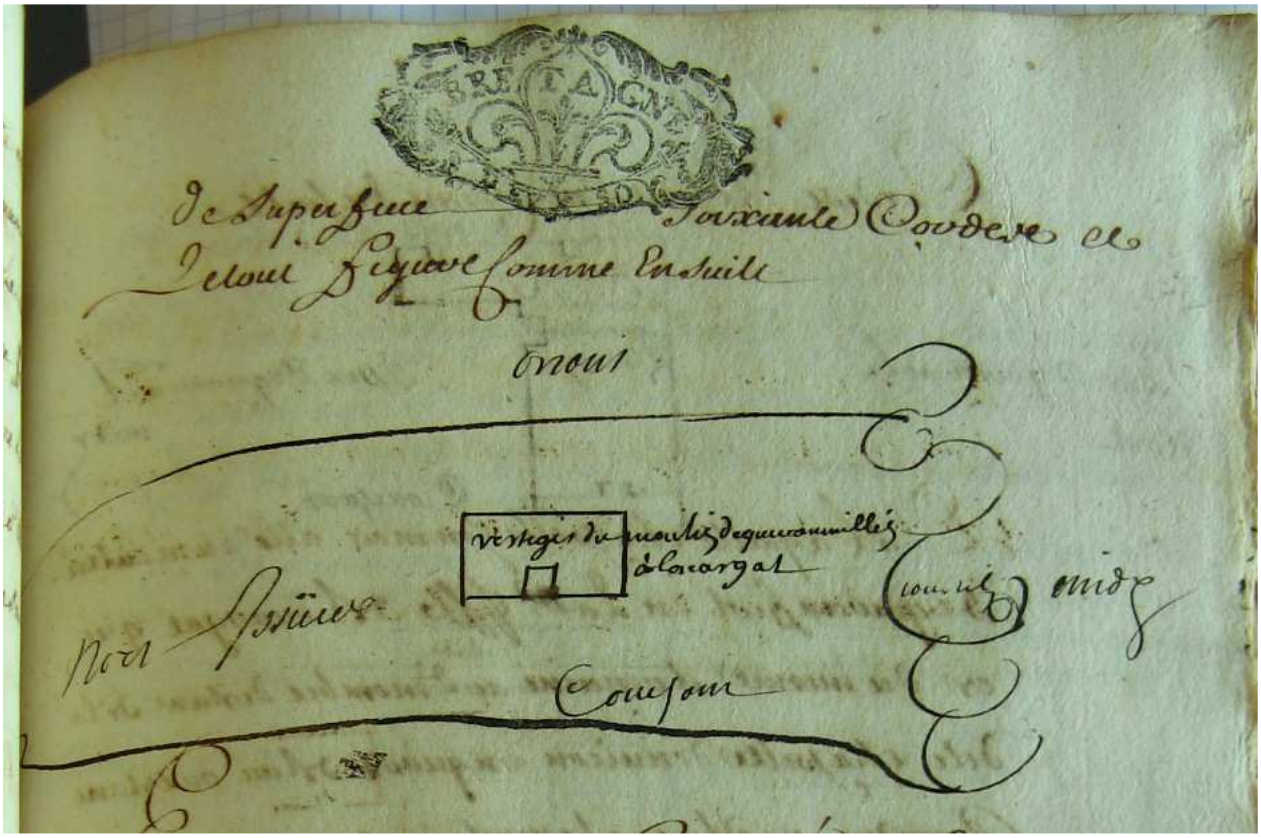

Ruines du moulin de Queramillin (source AD 86 cote 3H1 445)

1-3 Pédernec , trêve de Moustéru, détails des biens et possessions

Les possessions de la commanderie du Palacret en la paroisse de Pédernec furent dès l'origine attribués aux Hospitaliers : ces possessions sont mentionnées dans la charte dite de Conan IV de 1160 listant les possessions des Hospitaliers en Bretagne sous la dénomination de " *Pederiac* " . Nous avons là, encore la preuve, que l'expression de " *moine rouge* " (traduction depuis le breton de : trêve de *Mousteru*) doit être prise avec précaution et ne justifie pas de l'attribution des lieux désignés aux Templiers ce qui ,encore aujourd'hui , est trop fréquemment faite .

	quevaises	**tenues**	**convenants**	**Cheffrentes Rentes**	**Montants**	
Trêve de Moustéru	4	1		1		
Village de Kerhervé	2	2		1		
Totaux	6	3		2	95 livres 5sols 3 deniers	

La dime du village de Cosmouster est affermée à Jacques Bodec pour 18 livres ; à charge pour ce dernier de prélever les dimes sur les 5 exploitations de son village ; par contre les habitants du village de Kerhervé versent eux- mêmes directement au commandeur du Palacret un montant

forfaitaire de 21 livres pour la dime de leurs 9 exploitations ; il n'y a pas un prélèvement de 3/20 sur leurs récoltes ainsi que le définit le règlement de la quévaise .

1-4 Paroisse de Prat :Trevoazan

Les Hospitaliers affirment au XVIII e siècle (R7) que leurs biens en cette paroisse sont d'origine Templière et que " *Trevoelan* " qui figure dans la chartre de Conan IV de 1182 est Trévoazan en Prat ;

Par contre Anatole de Barthelemy (R4) , Guilllotin de Corson(1902) , François Colin (2008) reprennent l'hypothèse de M. Longnon qui proposait vers le milieu du XIX e siècle pour cette dénomination Treffléan dans le Morbihan (paroisse qui aurait porté le nom de Tréflégan en 1387 et de Tréveléen en 1397) .

	quevaises	**tenues**	**convenants**	**Cheffrentes Rentes**	**Montants**	
	5	6		10 dont moulin, chapelle et dixme		
Totaux	5	6		10	212 livres 16 sols	

La dime des vassaux de la trêve de Trévoazan appartient au commandeur et se monte à l'époque du présent aveu année (1683) à la somme de 60 livres .

Les cheffrentes sont dues au commandeur par les vassaux de la dite trêve et sont payables chaque année ,le jour de la St Michel, en septembre ;à défaut de paiement est due une amande de quinze sols .

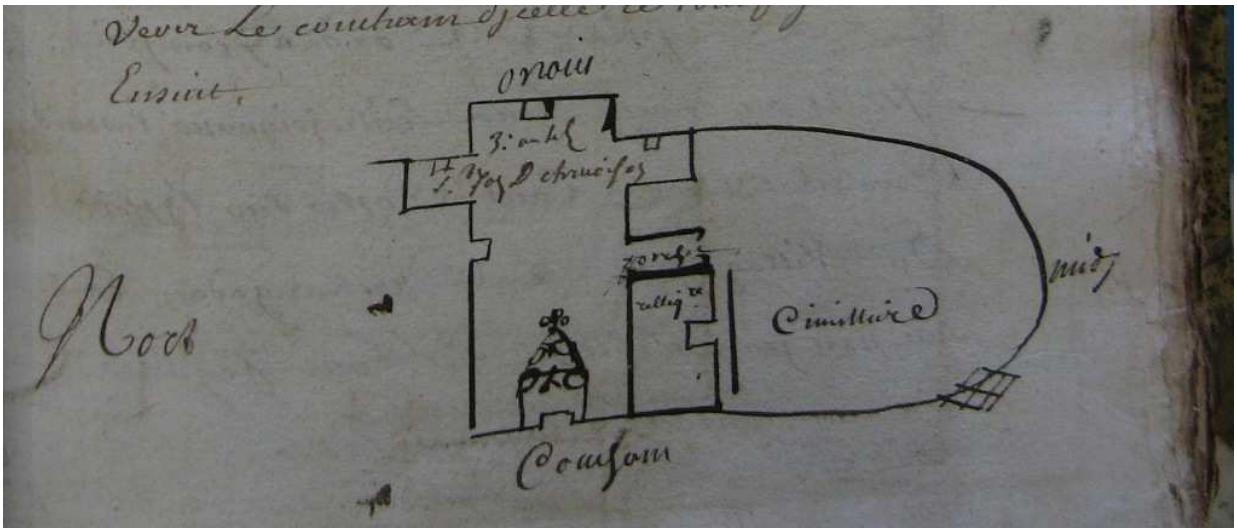

Chapelle de Trévoazan en 1704 5AD22 H508)

L'aveu de 1683 mentionne « *la chapelle de Trevoizan pour les offrandes et oblations qui tombent en icelle appartient audit commandeur …* »

« Tous les hommes et detempteurs des convenants de lad treffve de Trevoisan payent par chacun an aud(it) commandeur pour viande de Caresme chacun dix sols monnoye .. »

Chapelle de Trévoazan en 1731 (AD 86 H450)

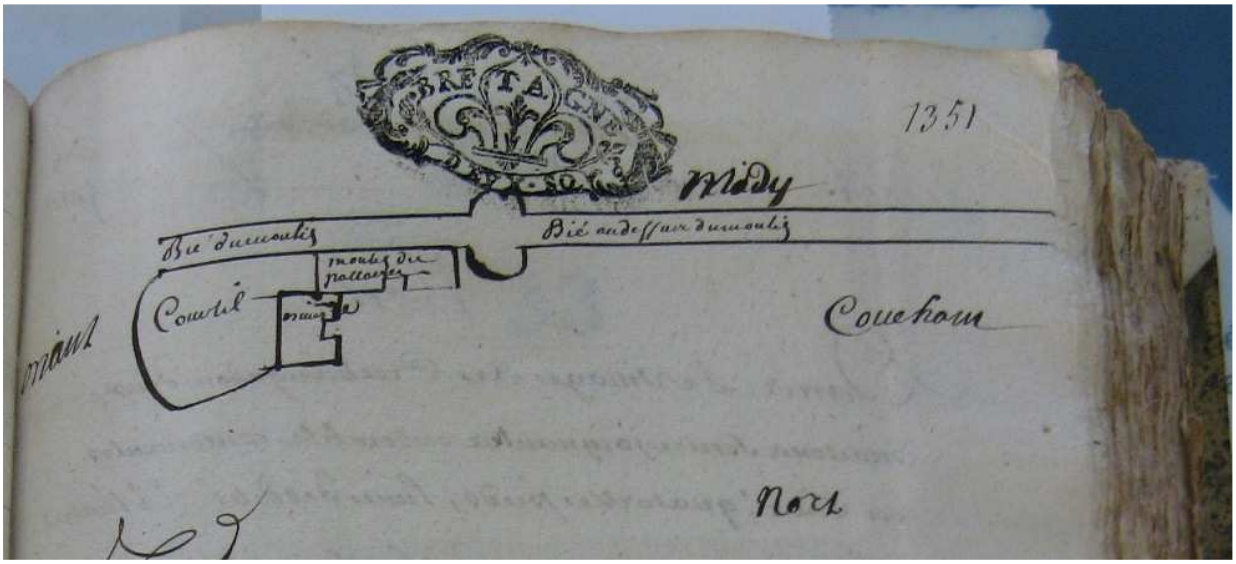

Moulin de Trévoazan en 1704 (AD 22 H508)

« Le moullin dud(it) Trevoisan avec ses destraignables apartenances et despendances apartient aud(it) commandeur ; presentement tenu a titre de ferme par Olivier le Goaz pour en paier par chacun an au susdit nome la somme de quatre vingt six livres .
Led(it) moulin consiste en un corps de logis couvert de gennest avec son ecluze et courtil contenant quatre cordes plus un petit pré contenant un journal le tout emborne des terres de la commanderye … »

Moulin de Trévoazan 1731 (AD 86 H450)

1-5 Paroisse de Plouec , trêve de Runan

Les historiens qui ont étudié la charte dite de Conan IV de 1182 (d'après la plus ancienne version connue ; version datant de 1451) s'accordent à reconnaître dans " *Runargant "* la trêve de Runan (était notée Runazhan en 1439) . Les biens de la commanderie du Palacret , en cette paroisse ,seraient donc d'origine Templière .

	quevaises	**tenues**	**convenants**	**Cheffrentes Rentes**	**Montants**	
	6	8		8 dont fabrique , foires et offrandes et dixme		
Totaux	**6**	**8**		**8**	**200 livres 5 sols 2 deniers 2 oboles**	

La dime due par les quévaises et tenues n'est pas affermée à un particulier mais est " *a présent levée par les habitants du dit Runan* " et s'élève à 100 livres .

Dans cette paroisse en sus de la cheffrente habituelle (que l'on retrouve dans toutes les paroisses et qui comprend une somme sous forme de " monnaie " , plus des boisseaux d'avoine et / ou de froment , plus des poules et des corvées) il apparait une rente " *pour la viande de carême* " ; rente particulière que doit verser chaque quévaise ou tenue et dont le montant varie entre 9 et 12 deniers .

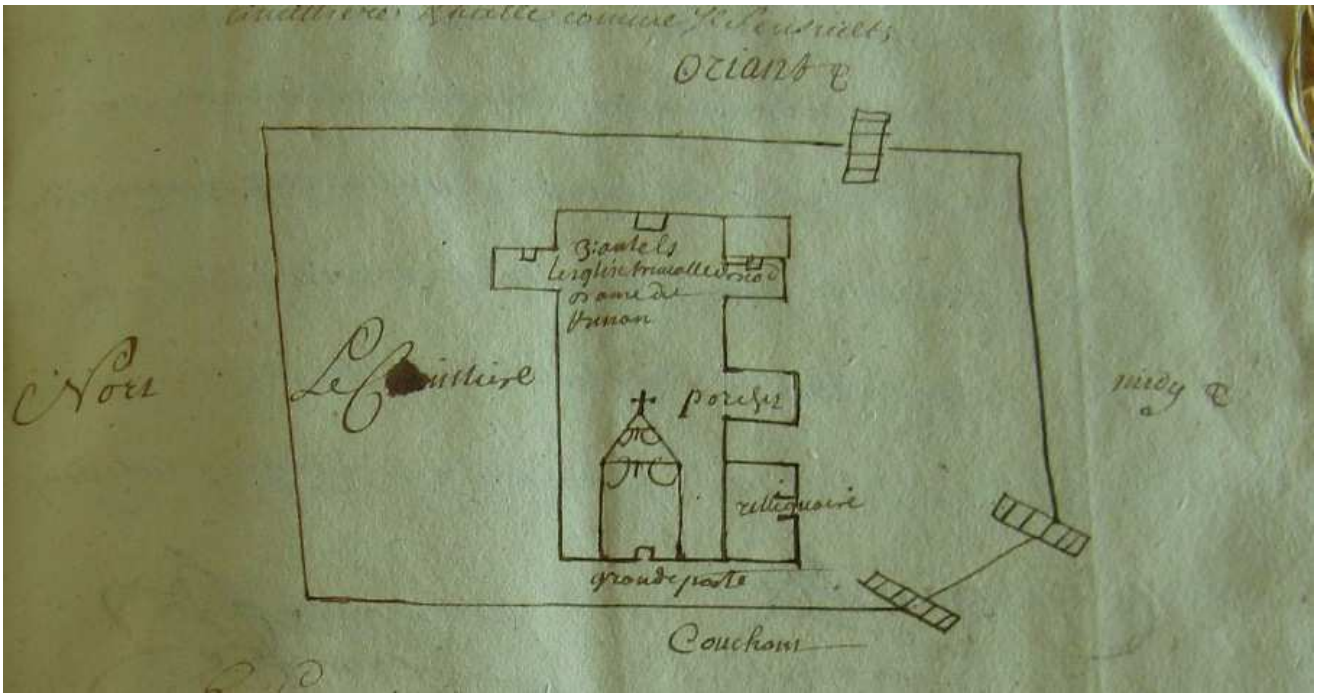

Eglise de Runan en 1704 (source continuation du papier terrier du Palacret AD 86 cote 3H1 445)

Le dit papier terrier mentionne « ….. *avons premierement entré en l'eglise treviale dudit Runan que nous avons veu composée d une croisade qui forme deux chapellse et le grand maistre ….. une maison relicquere laquelle contient de tour et circonference par le dehors des murailles dix huit cordes et demy et en fond … son cimittiere elle contient pareillement soixante une cordes ; lequel cimmittieres entouré de murailles en forme de triangle imparfait cerné de touttes part sur l'issue commune audit bourg de Runan…. Il donnent a une halle et ses depandances qui sont pareillement du domaine dudit Pallacret et qui ensemble representés … par le present cahier apres la signe et la description de l arpantage .*

la dite halle estant comme dit est du costé du couchant de la dite eglise trevialle compozé en forme de quarré parellogramme ou quarré long estant ouverte sans aucun pignon et sur deux bouts contenante pareillement de long à deux longueurs septante et quatre pieds ; de laize sans pignon dix huit et de hauteur par compensation douze pieds ; a costé de laquelle halle devers le midy il y a une petite boutique qui y a esté construite en forme d'appenti jouxte icelle contenante en quarré douze pied et de hauteur six pieds le tout basty de massonnage commun boisés couvert d'ardoize cerné de maisons et creches aux habittants dudit bourg suivent vieilles mazieres appartenant a messieurs Duport ? Rafflay … et signeus ensemble eglise ,cimittiere et halle comme il s'ensuit …. »

Le procureur de la fabrique de l'église de Runan doit au commandeur 24 sols

Outre l'église ,la commanderie du Palacret possède les halles de Runan qui s' élèvent près de ce lieu du culte ; à ce titre le procureur de la fabrique doit " pour les foires et offrandes du dit lieu , le jour de la nativité de Notre Dame , 5 livres " .

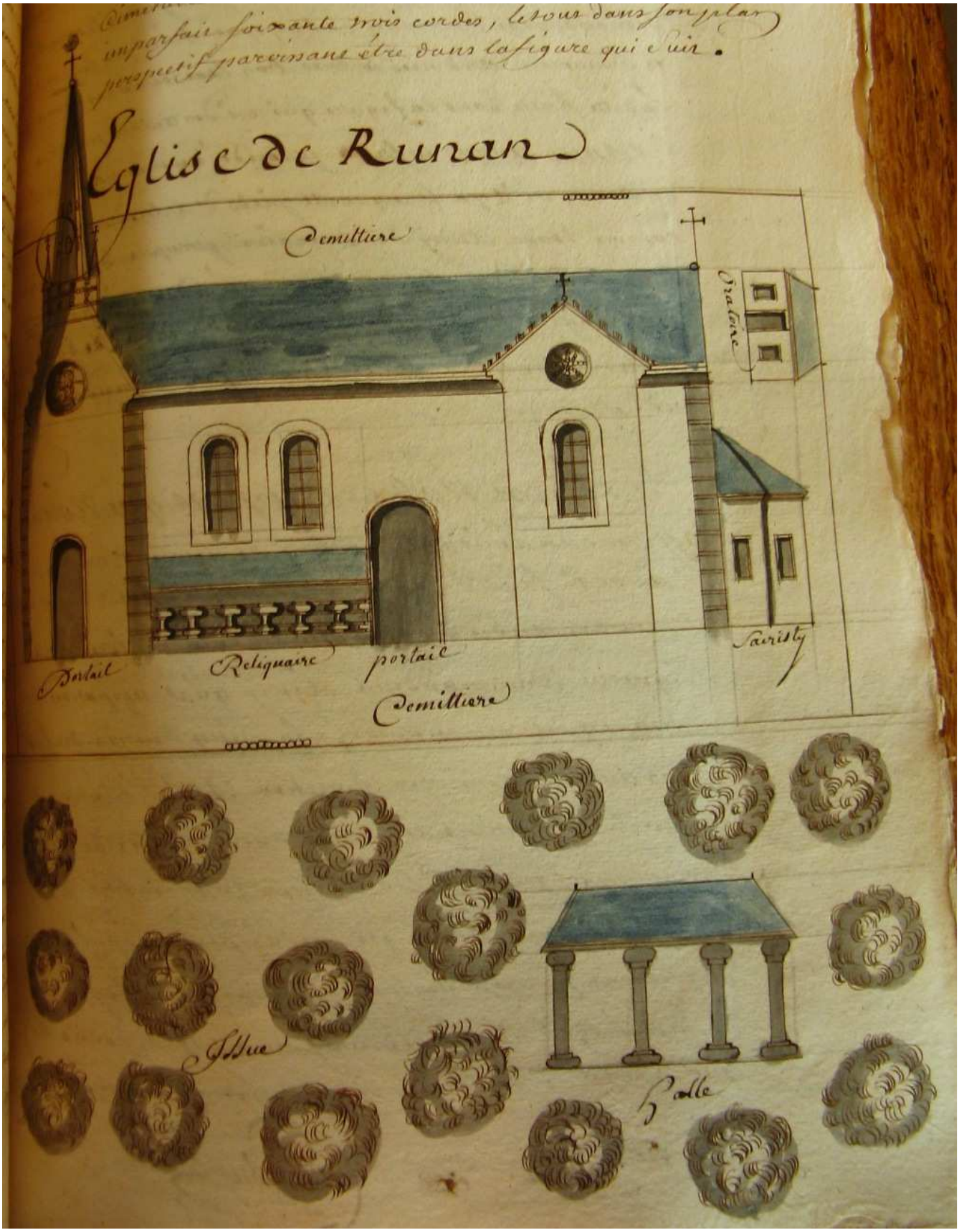

Eglise et halle de Runan en 1730 (source AD 86 cote H 450 terrier du Palacret qui précise « *….tant ladite église que le cimetierre dans lequel il y a un reliquaire et une ancienne chapelle qui est séparée du corps de l'église ; laquelle contient de tour par le dehors de ses murailles quatre cordes et demy ; et avons trouvé lad(ite) eglise , sacristie et reliquaire contenir de circonference par*

dehors dix sept cordes et trois quarts , et sous fond compris son cimetierre entouré de murailles en forme de triangle imparfait soixante trois cordes le tout dans son plan perspectif paroissant etre dans la figure qui suit .. ; »

Les Hospitaliers ont par ailleurs cédé à la fabrique de Runan le privilège sur la vente de vin qui leur a été accordé par le roi ; ce privilège permet aux Hospitaliers de vendre du vin sans avoir à payer les droits de billot (R13) ; à ce titre le procureur de la fabrique doit au commandeur du Palacret " *sur la cave du dit Runan cinq sols monnoye* "

1-6 Paroisse de Plouisy

A noter que les commandeurs du Palacret n' y possèdent que des terres , nul manoir , ni chapelle , ni moulin .Par ailleurs cette paroisse dépendait essentiellement de la seigneurie du Poirier en Kermoroch . Ces éléments expliquent probablement que leurs origines premières n'aient pas été relevées par les historiens dans les chartes de Conan IV.

	quevaises	**tenues**	**convenants**	**Cheffrentes Rentes**	**Montants**	
Paroisse de Plouisy	3	3		1		
Totaux	**3**	**3**		**1**	**55 livres 5 sols**	

La dime due au commandeur n'est, dans le cas de la présente paroisse , pas un pourcentage de la récolte comme il est de règle pour les autres possessions , mais intégrée forfaitairement dans la cheffrente .

1-7 Paroisse de Squiffiec

Les historiens qui ont étudié les chartres de Conan IV considèrent que " Runhaleuc " ; mentionné dans la chartre de 1182 serait Runellec dans la paroisse de Squiffiec ; ces biens seraient donc à l'origine des biens appartenant aux Templiers, biens qui seraient passés aux Hospitaliers en 1312 .

	quevaises	tenues	convenants	Cheffrentes Rentes	Montants	
Village de Runellec		5		La dime pour 21 livres		
Totaux		**5**		**1**	**27 livres 11 sols**	

1-8 Paroisse de Saint Gilles le Vicomte , le membre de Kerdanet

Pour les Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem " *Pumerit* " mentionné dans la charte dite de Conan IV de 1160 serait Pommerit Le Vicomte dont Saint Gilles le Vicomte (aujourd'hui St Gilles les Bois) est une trêve (R7) .

Cette interprétation du terme " *Pumerit* " me parait plus probable que celle donnée par A. de Barthelemy (R) qui y voit St Gilles une des trêves de Peumerit Quintin ; en effet dans cette même charte il y a par ailleurs mention de " *en Louch* " que A de Barthelemy ainsi que les Hospitaliers attribuent à Le Louch dans la trêve de Mael Pestivien elle même dans la paroisse de Peumerit Quintin ; ce qui fait que si l'on retenait l'interprétation donnée initialement par A. de Barthelémy nous aurions 2 fois la mention de Peumerit Quintin dans cette chartre de 1160 ce qui serait contraire à tout ce qui est mentionné par ailleurs dans ces 2 chartes .

Dans la charte de 1182 A. de Barthelemy voit en la dénomination de " *Karaart* " Kerhars en la commune de Saint Gilles les Bois (St Gilles-les-Bois) sous l'argument que Ogé dans son dictionnaire historique et géographique de Bretagne y place la templerie de Kerhenoret ; G. de Corson mentionne dans son ouvrage « les templiers en Bretagne « *que la tradition a conservé le souvenir d'une ancienne templerie en Saint Gilles le Vicomte (Saint Gilles-les-–Bois) mais elle l'appelle Kerhenoret et la place au lieu de Kerharz .. »* cette dernière affirmation est encore indirecte et renvoie à B. Jollivet (les Côtes du Nord histoire et géographie de toutes les villes et communes du département - tome III) ;

Ces éléments concernant une possession d'origine templière semblent contredits par les éléments factuels à savoir aucun aveu ou terrier des Hospitaliers ne garde trace de ces hypothétiques biens Templiers .

	quevaises	tenues	convenants	Cheffrentes Rentes	Montants	
Membre de Kerdanet	15	1		5		
Totaux	**15**	**1**		**5**	**16 livres 5 sols 7 deniers**	

L’analyse des biens en la paroisse de St Gilles Les Bois met en avant soit une particularité non expliquée , soit une erreur du greffier : en effet il y est relevé 15 quevaises mais dans les cheffrentes on n’y trouve aucune mention de boisseaux d’avoine ou froment ni l’ application des règles de la quevaise concernant le prélèvement de la dime (cette dernière est totalement absente) .A notre sens il s’agit plus probablement d’un report incomplet : aucun élément ne justifie que pour cette paroisse les règles de la quevaise ne soient pas appliquées ; autre élément qui oriente vers un report incomplet : sont mentionnées les offrandes et oblations qui tombent en la chapelle de Kerdanet mais aucune valorisation n’est mise en regard .

1-21 Paroisse de Pleloch : le membre de Saint Jean du Temple en 1683

Son origine est incertaine, même si dans sa dénomination figure le mot " *temple*" ; ni Anatole de Barthélémy , ni François Colin ne relèvent son nom dans ceux cités dans la charte dite de Conan IV de 1182 non plus que dans celle de 1160 .
Cependant dans un document inédit du XVIII[e] siècle ,les Hospitaliers de St Jean de Jérusalem affirment que "*elemosina de Gouelou* " c'est-à-dire l'aumônerie de Gouelou citée dans la charte de 1182 correspond aux possessions qu'ils ont en la paroisse de Plélo (R7) ; ce qui en ferait donc une possession d'origine templière .

	quevaises	**tenues**	**convenants**	**Cheffrentes Rentes**	**Montants**	
St Jean du Temple	3			5 dont moulin Chapelle dîme des quévaises		
Totaux	**3**			**5**	**111 livres 2 sols**	

Les offrandes et oblations tombant à la chapelle St Jean du Temple , le moulin du Temple ainsi que les dîmes des quévaises sont affermées à François Perdu moyennant la somme annuelle de 90 livres .Le commandeur du Palacret en est le seigneur temporel et spirituel , avec droit de présentation du chapelain ; il est « ….. *le seul fondé à avoir armoirie de l'Ordre , banc , escabaux et enfeux … »*

Chapelle St Jean du Temple en 1731.

Le commandeur du Palacret(Guy d'alloigny de Boismorand en 1683) en est le seigneur temporel et spirituel de la chapelle , avec droit de présentation du chapelain ; il est « ….. *le seul fondé à avoir armoirie de l'Ordre , banc , escabaux et enfeux …* »

La chapelle St Jean du Temple était , sous l'ancien régime, l'objet d'un pardon très important .Sa réputation était toujours intacte au début du XVIII e siècle ; une des preuves en est l'indulgence plénière et la rémission de tous leurs pêchés accordée par le pape Benoist XIII « *…. à tous les fidèles chrétiens ….qui viendront chacun an …à la chapelle publique de Saint Jean du Temple , située dans le district de l'église paroissiale de Plélo du diocèse de Saint Brieuc dépendant de la commanderie de la Feuillée Hôpital de Saint Jan ….… le jour de la fête de Saint Jan Baptiste depuis les premières vêpres jusqu'au soleil couché ….… fait le trentième jour de may 1725 l'an premier de notre pontificat …. (R11) »*

Le revenu le plus important était celui du moulin du Temple *« ledit moullin avec bieds (biefs) , étang , contenant corps de logis couvert de gennests avec son issue contenant quinze cordes emborné du levant de la terre du sieur Lesfrac et d'autre part des terres de commanderye.. »*

Dessin du moulin du Temple en 1731

La juridiction du Palacret s'étendait sur les vassaux de Plélo ; elle avait des pouvoirs de haute , moyenne et basse justice et probablement pour des problèmes de distance se tenait au bourg de Plélo et avait ses propres sénéchal , procureur fiscal et sergent ; en 1702 elle était affermée pour la somme de 7 livres (R12) .

Annexes et commentaires

R1 –source : AD22 cote H543 rentier du Palacret en 1658

R2 – source AD22 cote H543 rentier du Palacret pour la période 1671 à 1674

R3 – source AD22 cote H5456 rentier du Palacret pour la période 1676 à 1678

R4 – source Guillotin de Corson dans les "Templiers et les Hospitaliers de St Jean de Jérusalem en Bretagne " qui reprend , avec une interprétation, les chartres dites de Conan IV de 1182 et de 1160 publiées par Messieurs A. de Barthélémy et Geslin de Bourgogne dans les "les anciens évêchés de Bretagne " tome VI page 136 .
Chartres , apocryphes ,qui récapitulent pour ces époques les biens du Temple et des Hospitaliers en Bretagne .
Plus reprise de l'analyse de ces chartres par François Colin en 2007 master université de Nantes

R5 - source AD22 cote H506 tome 2 du rapport de visite de la commanderie du Palacret en l'année 1701

R6 –source AD22 cote H512 déclaration de dénombrement en 1681 , sous le commandeur de Boismorand , de la commanderie du Palacret

R7 – source AD22 cote H580 analyse, par les Hospitaliers de St Jean de Jérusalem , au XVIII e siècle, de la chartre de Conan IV (transcription de 1451 par le duc Pierre II obtenue par le commandeur Alain de Boiséon) .

R8 - source AD44 cote B art 1659 déclaration de dénombrement faite au roi de France en 1683 par le commandeur de la Feuillée Guy d'Aloigny de Boismorand .

R9 – AD44 cote B art 1659 transcription des détails des possessions et revenus en la paroisse de St Laurent

	dénomination	**A présent possédé**	
1 Eglise paroichialle de Sainct Laurent R1	Fondée en la terre de la commanderye ; droit de presentation du recteur ; fabrique de l'eglise payeu en chacun an une obolle de cheffrente		
R2	Jour du pardon debit de vin		
	Collier et autres marques de juridiction audit bourg		
Mannoir	Avec chapelle ,jardins bois de	Au midy terre de saint	

R3	haulte futaye, tailly , pres ,prairies , issues ,…contenant en fond 15 journaux Le moulin contenant 4 cordes	Eslio Occident lieu noble de Kerpoince et du mannoir de la Roche Huon ,item une issue sur la paroisse de Trezellan nommé Rozanpontmeur	Tenu en ferme par Rolland Pastol pour en payer chaque an nonante livres
Bourg de Saint Laurent			
Q1	Marguerite Kerderien	Possedée Jan Touvat	27sols 1 boisseau avoine 1 poulle apreciés 4L 4s 1d
Q2	Louise de Rosmar	Marie Raoul veuve Yves Clech	11 S 1 B avoine 1 poulle 1 corvée Apréciés 3 L 5 S 3 d
R 4	Fabrique de l'eglise		5 sols
Q3	Tudual Simonnet	Rolland Hamon et femme	12 livres tournoi
Q4	Arthur Tanguy a presenr Hector Kerangal	Catherine le Du veuve Olivier Kerangal et consorts	10 sol 1 B avoine 1 poulle 1 corvée Apreciés 3 L 4d
R5			1/3 des offrandes qui tombent dans l'eglise jour des roys et vandredy sainct
R6	Courtil de l'eglise	Fabrique	5 S
Q5	Guillaume Le Peuch	Rene Peoch	5 sols 1 poulle 1 corvée Apreciés 18 sols
R7	Autrefois sieur de Keranforn	Sieur de la Roche Huon	5 sols
KERSIMON			

Q1	Guillaume Kerangal	Le sieur Boulleau	41 S 6 d 3 boisseaux avoine 3 poulles 3 corvées Apreciés 10 L 5 S 9 d
Q2	Libouban	Le sieur Boulleau	5 S 1 B avoine 1 poulle Apreciés 3 L 18 S
Q3	Jean Rannou	Sieur Trobescond	25 S 4 B froment 2 B avoine 1 poulle 1 corvée Apreciés 25 L 3 S
Q4	Guillaume Le Meur	Claude et Francois Le Poder	35 sols 2 B avoine 1 poulle 1 corvée Apreciés 6 L 8 S
R1	Sur le clos Nicol	Guillaume de la Roche Huon dit Keranforest	5 S
R2	Sieur de Trobescond	Possédé par Guillaume Berthelot	6 S tournois
Q5	Nicol	Pierre Kernivinen	35 S 6 d 2 B advoine 1 poulle 1 corvée Apreciés 6 L 14 S 6 d
Village de RUMAUDU			
Q1	Guillaume Guerlisquin	Pierre Kernivinen	39 S 2 B froment 1 B advoine 5 poulless apreciés 15 L 17 S
Q2	Guillaume le Bonniec	Guillaume le Bonniec	46 S 2 B froment 1 B advoine 6 poulles Apreciés 13 L 3 S 3 d
Q3	Guillaume le Bonniec	Claude Godest	13 S 2 B froment 1 B advoine 1 corvée Apreciés 13L 1 S 6d

Q4	Francois le Poursuiss	Jan Godest	64 S 4 d 4 B froment 3 B advoine 6 poulles 2 corvées Apreciés 32 L 6 S
Q5	Ollivier Pluen et Guillaume Bigot	Marguerite Guegan	29 S 4d 2 B froment 1 B advoine 5 poulles 2 corvées Apreciés 15 L 12 S
Q6	Yvon Omnes	Louis et Claude Godest	14 S 2 B froment 1 B advoine 1 corvée 1 poulle Apreciés 13 L 9S
R1		Les susnommés de Rumaudu en communauté entr'eux	2 B froment
Proche Lande de St Laurent			
R1	Convenant de la Villeneuve :Pierre Le Goff sur son convenant	Allix	16 B froment Apreciés 80 L
CHEFFRENTES en la paroisse de St Laurent			
CR 1	Christophe Hingant sieur de Kerduel sur sa terre de Kersimon		2 d monnoye
CR2	Raoul le Gentilhomme sur sa terre de Kersimon		1 d obolle
CR3	Yvon Thomas sur heritage situe en la paroisse de St Laurent		2 d
CR4	Guillaume le Guiader Sur convenant de Baslet		1 d obolle
CR5	Yvon le Pennec a cause de sa femme doibt		2 d obolle
CR6	Yvon Jagu sieur de Goasbriand	A present sieur de la Roche Huon sur les heritages au bourg	1 d obolle
CR7	Jan le Poder sur heritage à Kerdidré quy fut à Jan le Brocher	A present Vincent Stephan tailleur	2 d
CR8	Yvon le Quillenic sur terre de		1 d obolle

	Kersimon		
CR9	Procureur de la fabrique	En cas de defaut de patronnage doit amande	15 S
Village de KERDIDRE			
CR10	Jan Lozech sur heritage	Guillaume le Bozec	2 d
CR11	Jan Le Borgne dudit Kerdidre		1d
CR12	Marie Rannou veuve de Morvan Libouban		1 d
Saint Laurent			
CR13	Catherien Sadou et Roland le Ponic ?	A present Nicolas le Grand père et garde naturel de sa fille	2 d
CR14	Guillaume le Poder		3 d
CR15	Marie Mahé veuve Allain Sivy ?	A present Catherine le Bonniec	14 d
CR16	Jan Cloarec		12 d
Village de Rumaudu			
CR17	Marguerite Le Gal		1 obolle
CR18	Yvonn Jagu sieur de Goasbriand	A present le sieur de la Roche Huon sur heritage	2 d
CR19	Marie Mahé veuve de Allain Sivy ? sur heritage a Rumaudu qui furent a Yvon Le Quellenec		2 d
CR20	Marie Mahé sur heritage a Rumaudu qui furent a Jan Mahé		4 d monnaye
IMG 6974 CR21	Allain Bigot sur heritage		1 obolle
CR22	Guillaume Le Poder causeayant de Lan Libouban et sa femme		1 d
CR23	Jan Ledan sur heritage		2 d obolle monnaye
	Guillaume Le Poder causeyant d'Yvon le Poder		1 obolle
Totaux St Laurent	16 quevaises/ 8rentes /23 cheffrentes		

R10-
La livre parisis était, jusqu'en 1203, la monnaie de compte officielle du domaine royal
en 1262 St Louis étend l'utilisation de la livre tournois à tout le royaume
en 1549 la livre tournois devient unité de compte pour la tenue de la comptabilité
en 1667 la livre parisis disparait totalement
1 livre tournois =0,8 livre parisis

R11
Indulgence plénière accordée par le pape Benoist XIII en 1725 concernant la chapelle St Jean du Temple en Plélo – source archives départementales des Côtes d'Armor cote H art 558

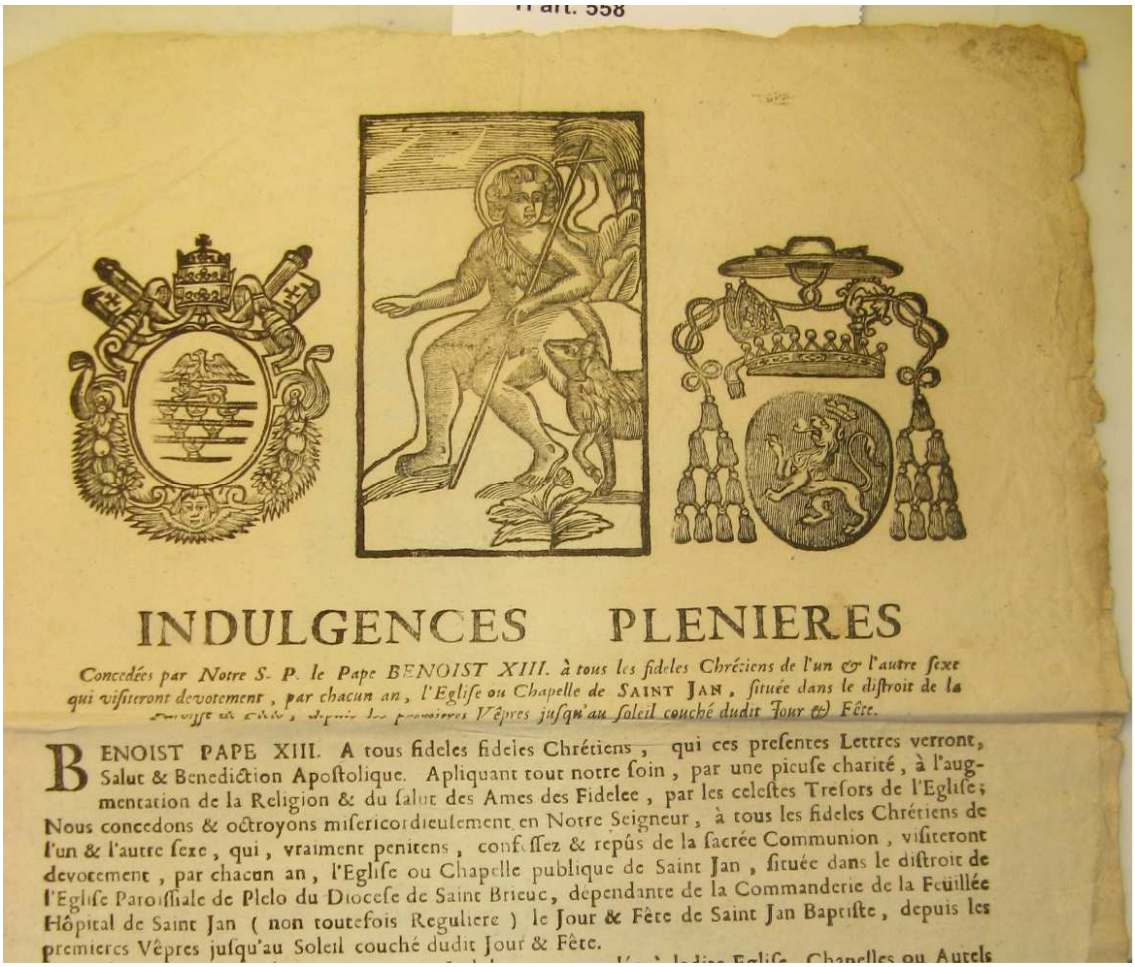

H art. 558

INDULGENCES PLENIERES

Concedées par Notre S. P. le Pape BENOIST XIII. à tous les fideles Chrétiens de l'un & l'autre ſexe qui viſiteront devotement, par chacun an, l'Egliſe ou Chapelle de SAINT JAN, *ſituée dans le diſtroit de la Paroiſſe de Plelo, depuis les premieres Vêpres juſqu'au Soleil couché dudit Jour & Fête.*

BENOIST PAPE XIII. A tous fideles fideles Chrétiens, qui ces preſentes Lettres verront, Salut & Benediction Apoſtolique. Apliquant tout notre ſoin, par une pieuſe charité, à l'augmentation de la Religion & du ſalut des Ames des Fidelee, par les celeſtes Treſors de l'Egliſe; Nous concedons & octroyons miſericordieuſement en Notre Seigneur, à tous les fideles Chrétiens de l'un & l'autre ſexe, qui, vraiment penitens, confeſſez & repûs de la ſacrée Communion, viſiteront devotement, par chacun an, l'Egliſe ou Chapelle publique de Saint Jan, ſituée dans le diſtroit de l'Egliſe Paroiſſiale de Plelo du Dioceſe de Saint Brieuc, dependante de la Commanderie de la Feüillée Hôpital de Saint Jan (non toutefois Reguliere) le Jour & Fête de Saint Jan Baptiſte, depuis les premieres Vêpres juſqu'au Soleil couché dudit Jour & Fête.

Extrait du document

R12
Rapport de visite de la commanderie du Palacret en 1702 - source archives départementales des Côtes d'Armor cote H art 576

R13
Le droit de billot est une taxe sur la vente de vin au détail